

Finances

Budget Primitif

Rapport de présentation

2025



Budget primitif 2025

Rapport de synthèse

Conseil métropolitain du 7 février 2025

Sommaire

| | | |
|------------|--|-------|
| Partie I | - Présentation du budget primitif 2025 | p. 3 |
| Partie II | - Présentation du Budget vert 2025 | p. 37 |
| Partie III | - La budgétisation sensible au genre en 2025 | p. 41 |

Partie I - Présentation du Budget primitif 2025

Les orientations budgétaires 2025 de Nantes Métropole ont été présentées et débattues lors du Conseil métropolitain du 12 décembre dernier. Ce débat a été l'occasion de décrire le contexte politique inédit et économique national et international, avec des incertitudes fortes sur l'évolution de nos recettes et la poursuite de prix élevés qui impactent nos dépenses, dans le contexte financier très contraint dans lequel nous nous trouvons.

Le budget 2025 s'inscrit dans le respect de notre stratégie financière, adaptée aux enjeux du territoire et qui vise à concrétiser nos multiples objectifs de politiques publiques, tout en garantissant une situation financière saine tout au long du mandat. Il contribue à la réalisation de notre programme d'investissement ambitieux, avec une programmation pluriannuelle de 3,5 milliards d'euros pour le mandat, et renforce la solidarité vis à vis des 24 communes formant notre métropole.

Ce budget 2025 est ambitieux et traduit la mise en œuvre concrète de nos politiques publiques.

Il voit se poursuivre le fort niveau d'investissement prévu, avec des crédits de paiement de 722 M€ tous budgets confondus.

Il permet aussi, tout en cherchant à maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement, d'accompagner les besoins des populations les plus fragiles, et favorise la relance économique durable sur le territoire pour l'essor du tissu économique local. Il finance nos actions du mandat, tout en préservant des marges de manœuvre pour l'avenir. Des efforts d'optimisation sont poursuivis, pour éviter une dégradation au-delà de nos objectifs des ratios d'épargne et d'endettement, afin de garantir la soutenabilité de nos finances à l'horizon fin 2026.

En parallèle, Nantes Métropole accélère sa démarche de bifurcation sur le plan écologique.

Nantes Métropole met en œuvre son plan d'actions énergétique. Cette démarche irrigue toutes les politiques publiques, elle permet d'interroger nos pratiques, d'orienter la fabrique de nos projets afin d'intégrer cette nouvelle donne et préparer aujourd'hui le territoire de demain. Un territoire résilient et adaptable aux défis que pose le changement climatique.

Nos deux marqueurs, piliers de notre action, que sont l'égalité et la transition écologique, nous amènent à présenter un « Budget Climat » actualisé de notre collectivité, et à s'investir dans un « Budget sensible au genre » sur certaines politiques publiques.

Notre Métropole intègre encore plus fortement l'impératif écologique et social. Les enjeux climatiques et sociaux conduisent à édifier une Métropole responsable et solidaire. De même, face aux inégalités et l'accroissement de la précarité, il est prioritaire d'accompagner les plus fragiles, de combattre les inégalités et lutter contre les exclusions. Nantes Métropole répond aux enjeux sociaux et économiques par le soutien de l'emploi, l'innovation économique et sociale et l'accompagnement des plus fragiles.

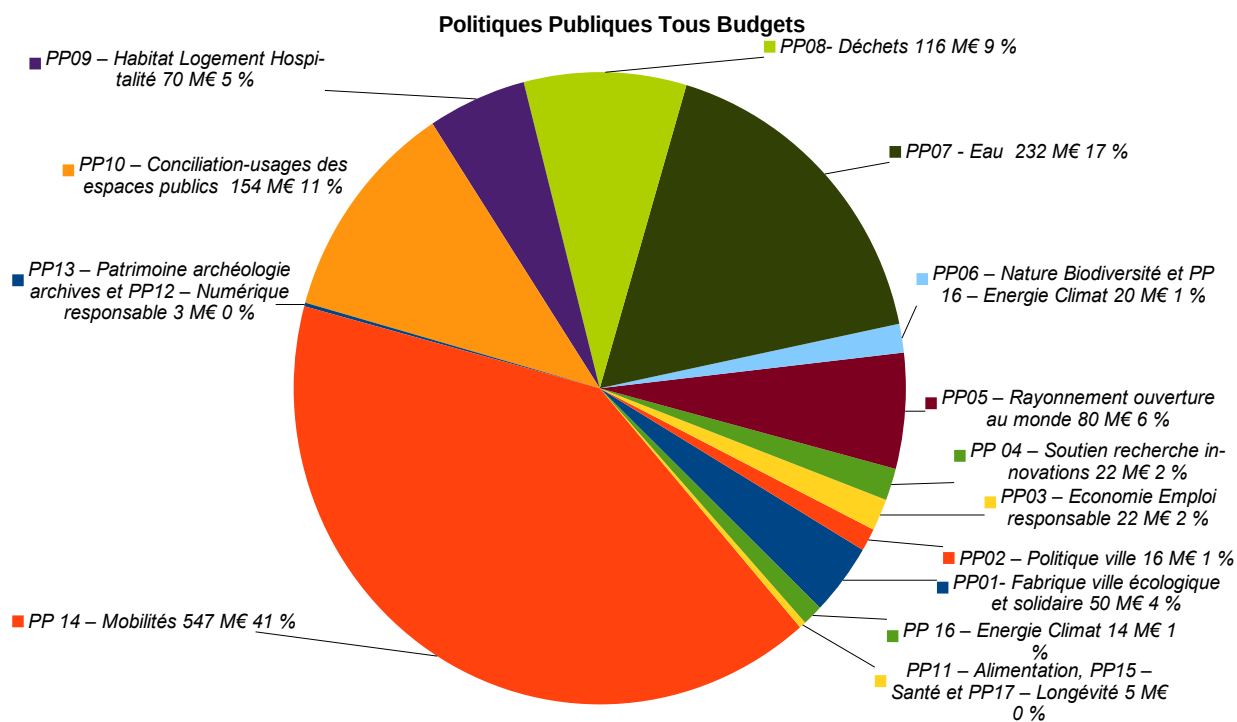
Intégrant ces enjeux sur les deux piliers de l'égalité et de la transition écologique, le budget qui vous est présenté se traduit par un niveau d'épargne suffisant et un recours à l'emprunt maîtrisé. Il permet de conduire nos actions et notre programme d'investissement dans le respect de notre stratégie financière.

I- Un budget 2025 de mise en œuvre du projet métropolitain

Le budget global 2025 de la Métropole (tous budgets confondus) s'élève à 1 819,4 M€ (retraité des flux croisés entre budgets).

En matière d'investissement, il est proposé un volume de 722,4 M€ de crédits de paiements tous budgets confondus (incluant la subvention d'équipement versée à la SEMITAN), en hausse de 21% par rapport au budget 2024. Ce budget 2025 reflète ainsi l'avancée du programme politique du mandat.

Un effort conséquent en faveur des politiques publiques métropolitaines



Le budget 2025 consacre 1 350 M€ (fonctionnement + investissements tous budgets) directement affectés à l'exécution des politiques publiques sur le territoire.

Le budget 2025 incarne l'avancement du projet métropolitain et permet de financer un service public de qualité avec l'ambition de la Métropole de renforcer la dynamique économique du territoire, tout en confortant son équilibre et sa cohésion sociale.

Notre collectivité maintient le cap de son projet métropolitain jusqu'en 2026 et s'appuie sur nos grandes orientations :

- Répondre à l'urgence économique et sociale et promouvoir l'égalité,
- Transformer notre modèle et incarner une métropole écologique,
- Affirmer un service public fort, plus proche des citoyens et agir pour la sécurité des habitants,
- Conforter un dialogue citoyen de qualité, le renforcer au niveau métropolitain et développer le pouvoir d'agir des citoyens.
- Accompagner les 24 communes avec des contributions renforcées dans le cadre d'un pacte financier renouvelé pour encore plus de solidarité.

Ce projet métropolitain s'incarne via nos deux piliers qui irriguent toutes nos actions :

- l'égalité pour inclure toutes et tous,
- la transition écologique pour répondre au défi climatique.

Ces objectifs sont poursuivis en renforçant :

- les proximités pour être plus proche des communes et des habitants, à l'écoute des besoins,
- le dialogue et la transparence pour associer les citoyens et les acteurs du territoire,
- l'alliance des territoires pour agir en coopération et réciprocité avec des territoires au-delà de la métropole,
- l'innovation et l'expérimentation pour renouveler et stimuler l'action publique.

Parmi les actions en fonctionnement, ce BP 2025 permet notamment le financement de :

- La livraison et la mise en exploitation du PEM de la gare sud,
- La nouvelle édition de « Débords de Loire »,
- La prise à bail pour la future Station S,
- Le déploiement des formations 1^{er} secours en santé mentale,
- La mise en œuvre du contrat local de santé métropolitain,
- La résorption des bidonvilles,
- La création d'une SAS pour le développement d'EnR

II- La stratégie du budget 2025

Les équilibres financiers - Tous Budgets

Tous budgets confondus, **les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1,175 milliard d'euros**, retraitées des différents flux croisés entre budgets (60,9 M€), **et les dépenses de fonctionnement atteignent 982 M€** (frais financiers inclus : 36,1 M€, et nettes des refacturations de masse salariale des personnels mutualisés).

Les niveaux d'épargne restent conséquents, avec 192,9 M€ d'épargne brute et 77,9 M€ d'épargne nette, finançant 10,8 % des investissements globaux prévus au budget primitif en 2025 (722,4 M€).

TOUS BUDGETS CONFONDUS,
Retraité des flux croisés entre budgets (*)

| | | | | | |
|--|----------------------------|----------------------|---|---|-----------------|
| Dépenses de fonctionnement 982,0 M€ | Masse salariale nette | 203,4 M€ | Recettes de fonctionnement 1174,9 M€ | Fiscalité Ménages | 270,1 M€ |
| | Contributions aux communes | 124,0 M€ | | Fiscalité Entreprises | 197,9 M€ |
| | Frais financiers | 36,1 M€ | | Versement Mobilités | 223,1 M€ |
| | Autres dépenses de gestion | 618,4 M€ | | Dotations État | 171,4 M€ |
| Remboursement capital dette | 115,0 M€ | Epargne brute | 192,9 M€ | Recettes tarifaires et autres recettes | 312,4 M€ |
| Dépenses d'investissement 722,4 M€ <i>(dont subv. Équipt SEMITAN : 18,6 M€)</i> | Budget principal | 373,6 M€ | Recettes d'investissement 644,5 M€ <i>(dont emprunts 535,5 M€)</i> | Recettes investi. | 109,1 M€ |
| | Budget transports | 220,6 M€ | | Emprunts B. principal | 271,0 M€ |
| | Autres budgets annexes | 128,2 M€ | | Emprunts B. annexes | 264,5 M€ |
| | | Epargne nette | 77,9 M€ | | |
| 1 819,4 M€ | | | 1 819,4 M€ | | |

(*) les flux croisés entre le budget principal et les budgets annexes s'élèvent à 60,9 M€

Ces masses budgétaires sont détaillées dans les différents budgets présentés en pages suivantes.

Appliquer notre stratégie financière pour assurer le financement du projet du mandat

Nantes Métropole confirme son choix du développement et de la solidarité pour favoriser un effet bénéfique sur l'économie locale et l'emploi, avec un programme d'investissement, tous budgets confondus, de 3,5 Mds € sur le mandat. Cet objectif volontariste n'est compatible qu'avec la maîtrise des charges de fonctionnement, afin de dégager un niveau d'épargne suffisant pour autofinancer une part significative des investissements, tout en maîtrisant l'accroissement de l'encours de dette.

Un endettement progressif et maîtrisé doit financer ce fort volume d'investissement, en respectant la limite d'une capacité de désendettement de 10 ans en fin de mandat (tous budgets confondus) que nous avons fixée dans notre stratégie financière adoptée pour le mandat.

L'épargne et l'autofinancement

SYNTHESE FINANCIERE – tous budgets *

| TOUS BUDGETS (en M€) | BP 2024 | BP 2025 | % Evolution BP2025/ BP 2024 | Evolution BP 2025 / BP 2024 M€ | BP 2025 (hors ponction et hausse CNRACL) | % Evolution BP2025/ BP 2024 (hors ponction et hausse CNRACL) | Evolution BP 2025 / BP 2024 M€ (hors ponction et hausse CNRACL) |
|--|--------------|--------------|-----------------------------|--------------------------------|--|--|---|
| Recettes réelles de fonctionnement | 1 135,1 | 1 174,9 | 3,51% | 39,9 | 1 174,9 | 3,51% | 39,9 |
| Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers) | 904,2 | 945,9 | 4,60% | 41,6 | 933,5 | 3,23% | 29,3 |
| Epargne de gestion | 230,8 | 229,0 | -0,77% | -1,8 | 241,4 | 4,59% | 10,6 |
| Taux épargne de gestion | 20,33% | 19,49% | | | 20,55% | 1,05% | |
| Frais financiers | 33,8 | 36,1 | 6,82% | 2,3 | 36,1 | 6,82% | 2,3 |
| Epargne brute | 197,0 | 192,9 | -2,07% | -4,1 | 205,3 | 4,21% | 8,3 |
| Taux épargne brute | 17,36% | 16,42% | | | 17,48% | 0,68% | |
| Remboursement en capital de la dette | 112,1 | 115,0 | 2,62% | 2,9 | 115,0 | 2,62% | 2,9 |
| Epargne nette | 84,9 | 77,9 | -8,27% | -7,0 | 90,3 | 6,31% | 5,4 |
| Taux épargne nette | 7,48% | 6,63% | | | 7,68% | 2,70% | |
| Recettes réelles d'investissement (hors emprunts) | 102,2 | 109,1 | 6,71% | 6,9 | 109,1 | 6,71% | 6,9 |
| Dépenses réelles d'investissement (hors dette) | 596,4 | 722,4 | 21,12% | 126,0 | 722,4 | 21,12% | 126,0 |
| Besoin de financement | 409,3 | 535,5 | 30,82% | 126,2 | 523,1 | 27,79% | 113,8 |
| Taux d'autofinancement | 14,24% | 10,78% | | | 12,50% | -12,23% | |
| Encours de dette au 1er janvier | 1 061,1 | 1 190,0 | 12,14% | 128,8 | 1 190,0 | 12,14% | 128,8 |
| Capacité de désendettement au 1/01/n | 5,4 | 6,2 | | | 5,8 | | |

* en solde net de la mutualisation

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 3,5% (+39,9 M€), liées au dynamisme des recettes fiscales et à la croissance du produit du versement mobilité, alors que les dépenses de fonctionnement évoluent légèrement plus fortement (+4,6%, soit +41,6 M€ hors frais financiers), avec une progression des dépenses de gestion (+20,6 M€), des contributions aux communes (+2,8 M€), ainsi que les revalorisations salariales de la fonction publique, mais aussi du fait de charges nouvelles imposées en 2025 aux collectivités locales (hausse de 3 points de taux des cotisations employeur à la CNRACL : + 2,35 M€, et un probable prélèvement sur recettes de la part de l'Etat dans le cadre de la LF 2025, évalué à 10 M€). **Sans ces 2 mesures nouvelles, la croissance des dépenses de fonctionnement aurait été de 3,23% (+29,3 M€), n'entraînant pas d'effet ciseau.**

Ce niveau d'épargne permet de financer, au stade du budget primitif, 10,8% des investissements, qui sont prévus à 722,4 M€ en 2025.

535,5 M€ d'emprunts (tous budgets) seront nécessaires à l'équilibre du BP 2025. Ce volume sera toutefois ajusté en cours d'année, notamment avec la reprise de l'excédent 2024 et le niveau effectif de réalisation des investissements. La capacité de désendettement reste contenue à 6,2 ans au stade du BP 2025 (5,4 ans au BP 2024).

Nantes Métropole reste en capacité de poursuivre son ambition pour le territoire, qui se traduit par un fort niveau d'investissement. Au stade du budget primitif, 74,1% des investissements globaux seront financés par emprunts et 25,9% par les ressources propres de la Métropole (autofinancement net et autres recettes d'investissement).

III- Le programme d'investissement pour 2025

Les dépenses d'investissement tous budgets confondus

| Dépenses d'investissement gérées en AP/CP – Tous budgets | Montant initial en AP | Proposition Ajustement en AP | Montant ajusté Proposé en AP | Crédits antérieurs | Crédits 2 024 | Crédits 2 025 | Crédits 2 026 | Crédits ultérieurs |
|---|-----------------------|------------------------------|------------------------------|--------------------|----------------|----------------|----------------|--------------------|
| PP01 - Fabrique de la ville écologique et solidaire | 361,4M€ | 66,6M€ | 428,1M€ | 88,8M€ | 35,7M€ | 39,9M€ | 50,3M€ | 213,4M€ |
| PP02 - Politique de la ville | 183,4M€ | 6,5M€ | 189,9M€ | 31,8M€ | 13,6M€ | 14,6M€ | 21,6M€ | 108,3M€ |
| PP03 - Economie et emploi responsable | 44,1M€ | 0,2M€ | 44,3M€ | 8,9M€ | 6,5M€ | 7,4M€ | 13,2M€ | 8,4M€ |
| PP04 - Soutien à la recherche et innovations | 150,7M€ | 2,7M€ | 153,4M€ | 31,4M€ | 11,8M€ | 11,7M€ | 16,6M€ | 81,9M€ |
| PP05 - Rayonnement ouverture au monde | 274,4M€ | 8,0M€ | 282,4M€ | 49,5M€ | 20,6M€ | 25,3M€ | 38,3M€ | 148,7M€ |
| PP06 - Nature et biodiversité | 26,1M€ | 0,6M€ | 26,6M€ | 3,2M€ | 3,9M€ | 4,1M€ | 6,5M€ | 8,9M€ |
| PP07 - Eau | 436,7M€ | 28,2M€ | 464,8M€ | 148,9M€ | 68,2M€ | 87,8M€ | 64,3M€ | 97,3M€ |
| PP08 - Déchets | 192,7M€ | 9,9M€ | 202,6M€ | 26,9M€ | 14,0M€ | 25,0M€ | 48,3M€ | 88,4M€ |
| PP09 - Habitat logement hospitalité | 232,4M€ | 45,9M€ | 278,3M€ | 47,1M€ | 43,5M€ | 53,0M€ | 43,4M€ | 91,3M€ |
| PP10 - Conciliation usages des espaces publics | 568,9M€ | 34,9M€ | 603,7M€ | 167,3M€ | 80,1M€ | 102,3M€ | 107,9M€ | 146,1M€ |
| PP11 - Alimentation | 1,1M€ | 0,7M€ | 1,8M€ | 0,3M€ | 0,3M€ | 0,5M€ | 0,5M€ | 0,1M€ |
| PP13 - Patrimoine archéologie archives | 4,6M€ | 0,0M€ | 4,6M€ | 0,5M€ | 1,3M€ | 1,2M€ | 1,3M€ | 0,3M€ |
| PP14 - Mobilités | 1 349,3M€ | 74,0M€ | 1 423,3M€ | 372,0M€ | 236,1M€ | 272,3M€ | 259,3M€ | 340,7M€ |
| PP15 - Santé | 2,8M€ | 0,0M€ | 2,8M€ | 0,2M€ | 0,4M€ | 1,0M€ | 0,7M€ | 0,3M€ |
| PP16 - Energie climat | 71,1M€ | 27,2M€ | 98,3M€ | 19,8M€ | 18,4M€ | 12,9M€ | 23,8M€ | 23,4M€ |
| PP18 - Ressources moyens généraux | 272,6M€ | 90,3M€ | 362,9M€ | 106,7M€ | 58,2M€ | 62,4M€ | 104,6M€ | 31,0M€ |
| Total Dépenses d'investissement gérées en AP/CP + subventions d'équipement Transports collectifs et Assainissement | 4 172,2M€ | 395,6M€ | 4 567,8M€ | 1 103,3M€ | 612,6M€ | 721,4M€ | 800,5M€ | 1 388,6M€ |

présentation en tous budgets et répartition par politiques publiques

Au BP 2025, **les crédits de paiement des dépenses d'investissement** gérées en autorisations de programmes s'élèvent à 721,4 M€ tous budgets, hors opérations financières (1,04 M€), et hors remboursement du capital de la dette, opérations sur les emprunts avec remboursements temporaires et acquisition/cessions avec paiement différé : équilibrées en dépenses et recettes pour un montant identique. En intégrant les subventions d'équipement versées à la SEMITAN (18,6 M€ au BA Transport) et au délégataire du CTVD Prairie de Mauves (1,6 M€ au BA Assainissement), au total, la limite supérieure des **dépenses d'investissement prévue en 2025 atteint ainsi 722,4 M€** ; ce qui, compte tenu des taux de réalisation moyens par budget (80 % en moyenne), pourrait conduire à mandater un montant d'investissement réalisé proche de 600 M€.

La politique des Mobilités conduit à l'inscription de crédits de paiement à hauteur de **272,3 M€** (contre 236,1 M€ de crédits inscrits en 2024).

En matière de vélos et modes doux, 20 M€ sont prévus en 2025 pour les aménagements d'axes structurants (axe Saint-Herblain/Couëron/Indre, axe Gare Bottière/Chenaie, axe Nantes/Sautron, axe route de Nantes/Angle Chaillou entre La Chapelle sur Edre et Nantes, le boulevard des Pas enchantés à Saint-Sébastien, axe Rezé/Les Sorinières...) et axes maillages et secondaires (VM11 Brains/Saint-Léger les Vignes/Bouaye, VM364 La Montagne/Bouguenais/Brains/Bouaye, rue de la Cadoire à Sainte-Luce...), le stationnement vélos, l'extension des aires piétonnes, les subventions pour l'achat d'un vélo, ainsi que 0,6 M€ pour l'aménagement d'aires et de voies réservées au covoiturage.

La poursuite des travaux sur les pontons, engagement du Débat Loire, nécessite 2,1 M€ de crédits, notamment pour l'embarcadère Trentemoult Aval.

En matière de transports collectifs, ce sont 202 M€ de crédits de paiement et 18,6 M€ de subventions d'équipement qui sont prévus en 2025. Ces crédits vont permettre les travaux sur le CETEX tramway à Babinière pour 22,9 M€, l'acquisition des rames de tramway fabriquées par Alstom pour 48,7 M€, la rénovation de la ligne 3 de tramway pour 9,1 M€ et de la ligne 1 pour 4,1 M€, l'acquisition de matériels roulants et de bus pour 36 M€ et de navibus pour 5 M€. Les travaux pour la création des lignes 6 et 7 de tramway vont générer 43,8 M€ de crédits et ceux pour la ligne 8 de Busway 7,4 M€.

Un effort est consenti pour **l'espace public et la voirie (102,3 M€**, contre 80,1 M€ en 2024), avec les travaux programmés dans les 24 communes (contrats territoriaux pour 40,5 M€). Par ailleurs, 8,8 M€ sont prévus au titre des travaux d'Entretien-Réparation-Sécurité des voiries, 3,7 M€ pour la rénovation des ouvrages d'art, berges et quais (dont 1,6 M€ pour le pont Aristide Briand), 3,7 M€ pour la modernisation de l'éclairage public et 4,2 M€ en vue d'économies de consommation d'électricité, 1,3 M€ pour la régulation du trafic et 1,6 M€ pour rendre la voirie plus accessible à tous.

Par ailleurs, 2,4 M€ sont prévus au titre des plans communaux de déplacement doux (dont la création d'un itinéraire cyclable entre Cheverny et Grand Bois à Saint-Herblain, le franchissement cyclable Porte Chézine à Saint-Herblain, la continuité cyclable Loire à Vélo de Saint-Herblain à Indre et celle de Pirmil à Trentemoult à Rezé, la liaison douce entre la Gatine à Saint-Herblain et la Chabossière à Couëron ...).

Les travaux de transformation du Pont Anne de Bretagne doivent démarrer début 2025 et nécessitent 14,8 M€ de crédits. Enfin, 3,3 M€ sont inscrits pour les études et travaux liés aux entrées d'agglomération (routes de Rennes, de Vannes, de Clisson, de Paris et de Pornic).

Au titre de la **Fabrique de la ville écologique et solidaire, 39,9 M€** sont prévus en 2025 (contre 35,7 M€ en 2024), notamment pour les aménagements de l'Île de Nantes (15,75 M€ pour la CPA Île de Nantes), du Bas-Chantenay (10,8 M€), de Pirmil les Isles à Rezé (3,4 M€), et les aménagements d'espaces publics sur la Place Petite Hollande (2,9 M€).

Conformément à la création du fonds de soutien dédié à la "lutte contre le sans abris" votée par le conseil métropolitain du 9 avril 2021, 1,4 M€ sont prévus en 2025.

Enfin, comme prévu dans le pacte financier approuvé au conseil de décembre 2021, les crédits liés aux "fonds de concours en investissement pour faciliter la réalisation d'équipements intercommunaux" sont inscrits à hauteur de 0,5 M€ en 2025.

Un investissement de **87,6 M€ pour la politique du cycle de l'Eau**, dont **6,3 M€** pour les travaux de prévention des inondations et de réhabilitation et de branchement du réseau d'**eaux pluviales**, dont la réhabilitation des réseaux rue des Grenouillis à la Chapelle sur Erdre...

Les dépenses pour l'amélioration de la production et distribution d'**eau potable** génèrent **36 M€** (dont 8,1 M€ pour les travaux de l'usine d'eau, 3,6 M€ pour le Feeder Atout Sud et 2,9 M€ pour le renouvellement des canalisations sur les ponts Aristide Briand et Clémenceau). Celles liées à l'**assainissement** sont prévues pour **45,5 M€**, dont 18 M€ pour les travaux de réhabilitation, de branchements et d'extension des réseaux (notamment le secteur Belle Etoile à Nantes, rues J. d'Arc et St Louis à Carquefou, rues Perraud, Lebert, Le Lan, Douillard, Tableau, Auvinet à Rezé...), 7,5 M€ pour les travaux sur les infrastructures de traitement (stations d'épuration notamment) et 6 M€ pour le bassin de rétention Barbin.

Au titre de la **politique de l'habitat, du logement, de l'hospitalité**, l'effort financier est accentué avec des dépenses de **53 M€** (contre 43,5 M€ en 2024), notamment pour le plan de relance logement (2 M€), la construction (13,4 M€) et la réhabilitation et amélioration énergétique des logements du parc social (10 M€), ainsi que des participations à la réhabilitation du parc privé pour 7,3 M€ (dont 3,7 M€ pour l'accession en logement abordable).

En outre, des crédits liés à l'aménagement des **aires d'accueil des gens du voyage** sont prévus pour 2,9 M€ : à Saint-Herblain pour le solde d'opération et les études pour Nantes Chantrerie. La rénovation des aires d'accueil existantes est prévue à hauteur de 0,3 M€, les aménagements et entretien des terrains familiaux pour 1 M€ et pour les grands passages pour 0,1 M€, et les aménagements de haltes d'accueil temporaires génèrent 1,3 M€. Enfin, 1,1 M€ sont prévus pour les aménagements de terrains pour les **Roms** et pour la résorption des **bidonvilles**.

Concernant la **Politique de la Ville, 14,6 M€** sont prévus, dont 5,5 M€ pour Bellevue, 1,8 M€ pour Bottière Pin-Sec, 3,2 M€ pour Nantes Nord, 1,4 M€ pour les Dervallières et 1,3 M€ pour Rezé Château, en plus d'une enveloppe de 0,7 M€ pour les petits travaux de voirie à répartir entre ces quartiers.

Concernant la **politique de Rayonnement et d'ouverture au monde (25,3 M€)**, 2025 verra la poursuite du projet de création du musée Jules Verne – Cité de l'Imaginaire dans le bâtiment CAP 44 (4,4 M€), des études pour la restructuration du Muséum d'histoire naturelle et des fouilles d'un dinosaure qui sera installé dans le muséum rénové (1,6 M€). Dans le domaine du sport de haut niveau, les études seront poursuivies pour la construction de la piscine olympique et de la piscine du sud ouest (respectivement 1 M€ et 0,2 M€). Parallèlement, les travaux d'entretien et d'amélioration des équipements culturels et sportifs seront maintenus (respectivement 1 M€ et 0,9 M€), ainsi que ceux du Château des Ducs de Bretagne (0,9 M€), du stade de la Beaujoire (0,5 M€) et de la Cité des Congrès (6,2 M€).

Le rachat des droits salons de Exponantes par Nantes Métropole est inscrit pour 4,7 M€. Enfin, le fonds de concours pour les communes pour les travaux sur les équipements de tourisme de proximité est prévu à 50 000 € pour 2025.

L'accent est aussi mis sur l'**Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (11,7 M€)**, avec les versements prévus au titre du CPER 2021-2027 inscrits à hauteur de 4,1 M€. La Métropole poursuivra son soutien au futur Quartier Hospitalo-universitaire (QHU) avec 2,9 M€, au bâtiment Station S (0,4 M€), à la construction de l'IRS 2020 pour 1 M€ et à l'investissement de Campus Nantes (0,9 M€). Seront poursuivis le soutien aux différents fonds (Go Capital et réemploi) pour un total de 0,65 M€. Le solde du soutien à la construction de l'École de Design sera versé (0,4 M€).

Par ailleurs, les efforts seront poursuivis dans les domaines de protection de la **nature et biodiversité (4,1 M€)**, avec les travaux de restauration des cours d'eaux du Cens, du Gesvres et du Charbonneau (1,1 M€), les aménagements des rives de Loire à Basse-Goulaine (0,5 M€), ainsi que les aménagements dans le cadre de l'Etoile verte (0,5 M€ pour les aménagements de la promenade de la Chézine, de la Sèvre et de l'Erdre). Enfin, des aménagements préfigureront le futur centre de la biodiversité internationale au Grand Blottereau pour 0,1 M€ en 2025.

La gestion des **déchets** nécessitera **25 M€** avec les travaux sur les déchetteries communales (6,7 M€), l'achat de véhicules (3,3 M€) et de mobiliers de collecte (2,1 M€ pour l'achat des bacs et colonnes supplémentaires), l'installation de conteneurs enterrés (0,7 M€), et le soutien à l'achat de composteurs et de broyeurs. Concernant les projets structurants, les études se poursuivent pour la construction d'une nouvelle plateforme de déchets verts et bio-déchets (0,3 M€), pour la réhabilitation de la plateforme de compostage des déchets verts de Saint-Herblain (0,3 M€) et pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Prairie de Mauves (2,3 M€), tandis que sera versée au délégataire la participation à la construction de la nouvelle unité de valorisation énergétique de Prairie de Mauves (8 M€).

Parallèlement, **12,9 M€** sont prévus en faveur des économies d'**énergie et du climat**, avec le versement de subventions pour la rénovation énergétique des propriétés et copropriétés privées (7,9 M€), les travaux de développement ou de raccordement au réseau de chaleur (0,9 M€), les travaux de rénovation énergétique des bâtiments métropolitains (0,4 M€) et d'installations de panneaux photovoltaïques (0,7 M€ pour l'installation sur le P+R Babinière) et de bornes de recharge pour les véhicules électriques de la collectivité (0,1 M€). Enfin, l'adaptation de l'espace public aux changements climatiques passe notamment par le plan pleine terre avec les travaux de végétalisation et de débitumisation / désimperméabilisation pour 2,3 M€, comprenant la trame verte Malakoff et Duchesse Anne, les abords de l'Hôtel de ville de Nantes, et les fonds de concours aux communes pour la végétalisation des cours d'écoles.

Par ailleurs, en terme de ressources, la politique de réserves foncières voit ses moyens renforcés et pèsera pour 31,1 M€ en 2025.

Les ouvertures d'Autorisations de Programme proposées au budget primitif 2025, permettant l'engagement de projets nouveaux et la réalisation de la programmation d'entretien durable des équipements, s'élèvent à **+ 395,6 M€**.

Elles concernent tout d'abord les projets relatifs à la Politique **Mobilités (+74 M€)**, les dépenses liées aux Transports collectifs sont ajustées de +49,2 M€, dont +48 M€ pour la connexion L1-L2 phase 3 à Babinière. En matière de déplacement doux, 18,9 M€ sont ajoutés, dont 14,8 M€ pour l'aménagement du boulevard Serex et la passerelle du pont du Chêne à Vertou, 2,5 M€ pour les axes structurants et magistraux vélos et 1,2 M€ pour les axes maillages et secondaires vélos et 0,4 M€ pour les subventions vélos 2025.

Les enveloppes liées à la politique **Fabrique de la Ville écologique et solidaire** augmentent de **66,6 M€** compte tenu de la poursuite des aménagements prévus dans la CPA Île de Nantes (+48,8 M€) et des participations dans les ZAC habitat (+17,2 M€).

Concernant la Politique **Habitat logement et hospitalité**, les crédits sont augmentés de **+45,9 M€**, compte tenu de l'ouverture de nouvelles enveloppes 2025 liées à la construction et réhabilitation de logements sociaux (programmation de 1700 logements construits, soit +10,2 M€, et de 916 logements réhabilités, soit +4,6 M€) et de construction de logements sociaux à loyers accessibles (objectif de 1700 logements, soit +5,1 M€), et aux aides à la réhabilitation énergétique des logements sociaux (+5 M€). Parallèlement, le soutien à l'accession à un logement abordable est poursuivi, à hauteur de +5,8 M€ pour une prévision de 700 baux réels et solidaires.

Les projets d'**Espaces publics** vont quant à eux augmenter de **+34,9 M€**. Les projets liés aux **contrats de territoires** sont ouverts à hauteur de 2,8 M€ supplémentaires, avec par exemple les travaux d'aménagement de la place Jules Ferry à Sainte-Luce sur Loire, de sécurisation du cheminement Bénétière, de la rue des Prés, d'aménagement des abords de la place de la Crèmetterie et de l'avenue Madame de Sévigné à Saint-Herblain, des travaux périphériques zone habitat et équipements à Saint-Jean de Boiseau,

des travaux périphériques Maryse Bastié au Pellerin, des aménagements d'écomobilité scolaire secteurs Treille/Morge et de l'impasse du Petit Bois à Vertou, et des travaux secteur des Vallées à Basse-Goulaine. Parallèlement, sont ajoutées des enveloppes supplémentaires pour les petits travaux de proximité (+2,8 M€) et pour l'accessibilité de la voirie (+2 M€), alors qu'une enveloppe de 2 M€ est créée pour expérimenter des aménagements d'espaces publics pour la Ville à hauteur d'enfants.

Concernant l'entretien et les rénovations, sont augmentées les enveloppes pour l'éclairage public (+3 M€), la voirie (+14,8 M€), les ouvrages d'arts (+2 M€) et la régulation de trafic (+1,1 M€). Enfin, les crédits nécessaires à l'installation de caméras de vidéoprotection supplémentaires sont augmentés de 3,3 M€.

En matière de politique de l'**Eau**, qui voit sa capacité d'engagement s'accroître de **+28,2 M€**, dont +10,6 M€ pour la production et distribution d'eau potable (travaux de réhabilitation, d'extension des réseaux et de branchement), +16,6 M€ pour la collecte et le traitement des eaux usées (travaux de réhabilitation, d'extension des réseaux et de branchement, travaux d'entretien des stations d'épurations, et création d'un poste de refoulement au Verger pour 4,6 M€), et +1 M€ pour les travaux de réhabilitation et de branchements des eaux pluviales.

Sur la politique **Énergie Climat (+27,2 M€)**, +26,1 M€ sont prévus pour les rénovations énergétiques BBC des logements privés, en forte hausse depuis 2023 avec la crise énergétique qui incite d'autant plus les propriétaires à engager des travaux de rénovation énergétique.

La politique **Déchets** voit une augmentation de **+9,9 M€** en 2025, pour l'extension de l'écopoint des Dervallières (+1,2 M€), les travaux pour l'UVE de Prairie de Mauves (+0,7 M€), l'achat de mobilier de collecte (bacs et points d'apport volontaire aériens pour +3 M€), l'achat de véhicules (+1,6 M€), les travaux d'amélioration sur les différents sites, pour répondre aux exigences réglementaires (+1,5 M€), le plan de prévention avec les achats de composteurs collectifs et les subventions à l'achat d'un broyeur ou d'un composteur (+1,1 M€) et l'installation ou le remplacement de containers enterrés (+0,8 M€).

La politique **Rayonnement et ouverture au monde** voit son enveloppe augmenter de **+8 M€**, pour la poursuite des travaux d'entretien et d'amélioration des équipements culturels et sportifs (respectivement +0,7 M€ et +0,3 M€), du Château des Ducs (+1,5 M€), des Nefs (+0,5 M€) et des Machines de l'Île (+0,25 M€). Le soutien en investissement est poursuivi auprès de la DSP tourisme pour 0,4 M€.

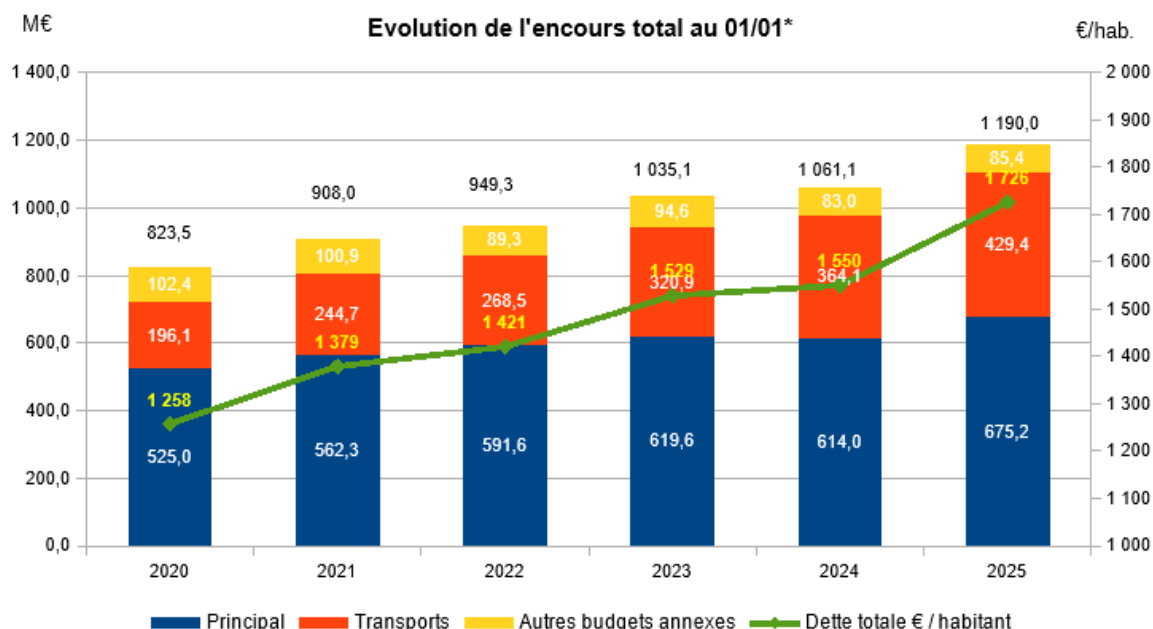
Le **soutien à la recherche et aux innovations** est poursuivi avec **+2,7 M€**, dont +2,2 M€ pour le soutien à l'investissement de Campus Nantes et 0,4 M€ de subvention pour la Station S, bâtiment totem du futur QHU.

La politique **Économie et emploi responsable** nécessite **+0,2 M€** de crédits supplémentaires, dont 0,75 M€ de subvention d'équipement pour l'installation d'un abattoir de proximité dans le Pays de Retz.

Enfin, les enveloppes liées aux **réserves foncières** sont prévues à **+45,2 M€**, dont 3 M€ de réserves liées aux **PAF Habitat** et une enveloppe exceptionnelle de 30 M€, déclinaison de la feuille de route du Grand débat.

IV- La dette de Nantes Métropole (tous budgets confondus)

La dette totale de la Métropole s'élève au 1^{er} janvier 2025 à 1 190 M€ tous budgets confondus (hors écritures liées aux PAF habitat et cautions), en hausse de 128,9 M€ par rapport au 1^{er} janvier 2024, soit 1 726 €/habitant. Son accroissement accompagne la réalisation du programme d'investissement du mandat.

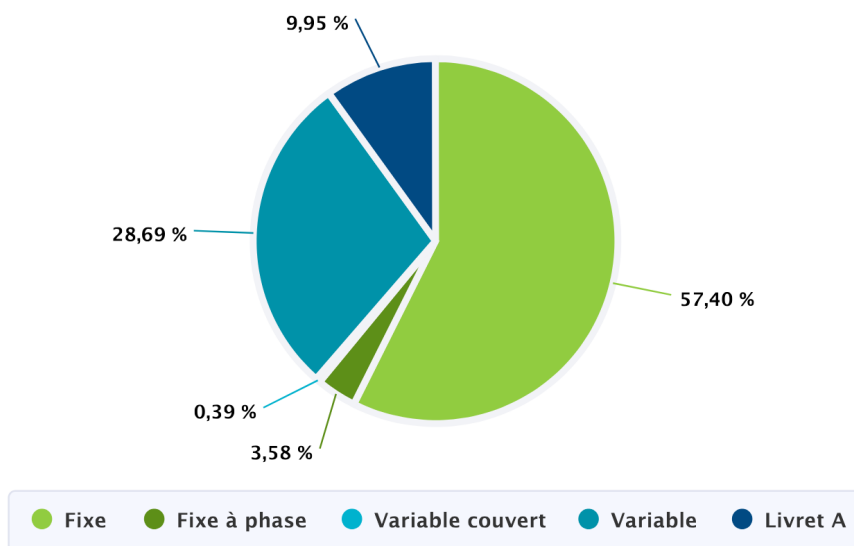


La dette du budget principal atteint 675,2 M€ et représente 56,7 % de l'encours. Celle du budget transports (429,4 M€) en constitue plus de 36 % et progresse nettement. L'encours des autres budgets annexes (85,4 M€ au total) se stabilise et représente environ 7 %.

| Budget | Encours au 01/01/2024 | Encours au 01/01/2025 | |
|----------------|-----------------------|-----------------------|---------------|
| Principal | 614,0 M€ | 675,2 M€ | 56,7% |
| Eau | 54,1 M€ | 49,2 M€ | 4,1% |
| Assainissement | 5,6 M€ | 10,7 M€ | 0,9% |
| LIC | 0,5 M€ | 0,4 M€ | 0,0% |
| Déchets | 6,7 M€ | 5,3 M€ | 0,4% |
| Transports | 364,1 M€ | 429,4 M€ | 36,1% |
| Stationnement | 16,2 M€ | 19,7 M€ | 1,7% |
| TOTAL | 1 061,1 M€ | 1 190,0 M€ | 100,0% |

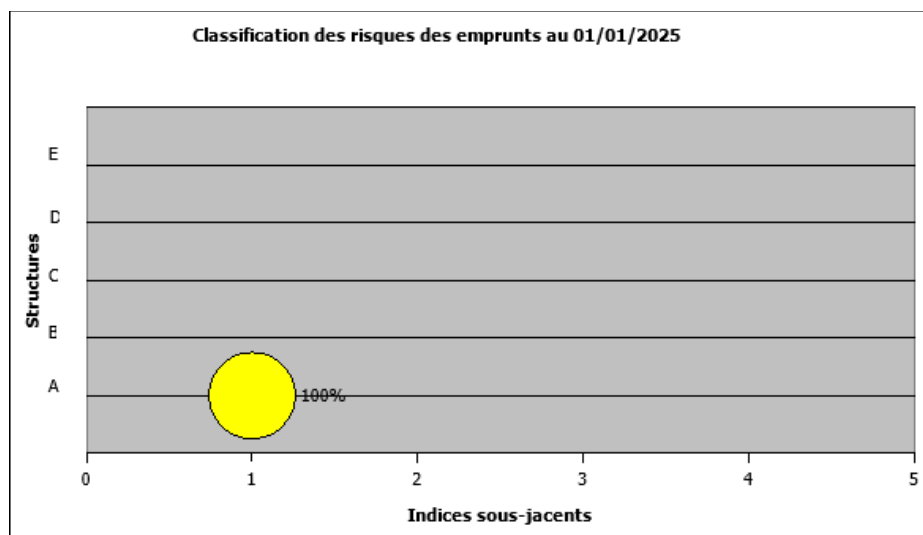
En 2024, Nantes Métropole a mobilisé 105 M€ d'emprunts pour financer les investissements du budget principal et 75 M€ pour le budget transports. En l'absence d'opportunités de passage en taux fixe intéressantes sur l'encours existant, une majorité de ces contrats a été signé à taux fixe afin d'équilibrer la part taux fixe / taux variable et de conserver la stratégie de la collectivité.

L'encours total est composé à 61 % d'emprunts à taux fixe et à 39% d'emprunts à taux variable (dont 9,95% d'emprunts révisables sur Livret A).



Le taux moyen de la dette a légèrement diminué à 2,56 % au 01/01/2025 (contre 2,62 % au 01/01/2024), alors que les prêts accordés aux collectivités sont restés sur des niveaux autour de 4% en 2024, reflétant ainsi la gestion optimisée de la dette de notre collectivité. Les anticipations actuelles de marché sont orientées à la baisse et devraient permettre de voir le taux moyen de notre dette s'abaisser autour de 2,4% dans les années à venir.

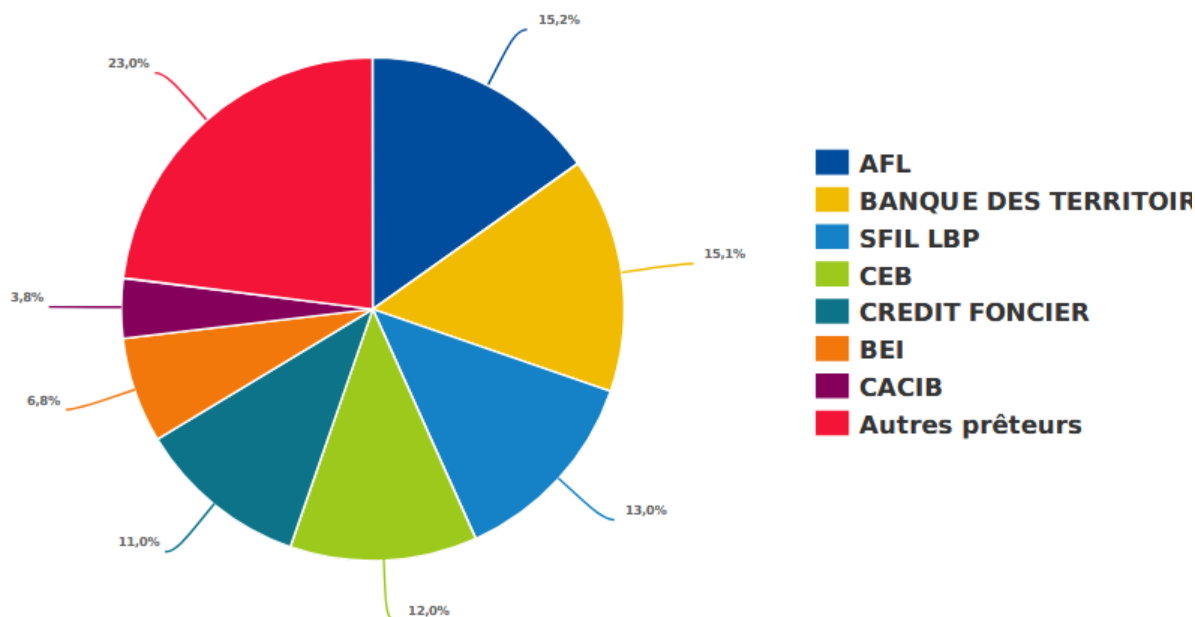
La dette de la collectivité reste très saine puisque 100 % de l'encours est classé 1A selon la charte Gissler.



La Métropole poursuit la diversification de son encours. Elle a mobilisé ses emprunts auprès de 8 établissements financiers différents en 2024 dont notamment : la CEB « Banque de Développement du Conseil de l'Europe » (25 M€, dernier tirage d'une enveloppe de 150 M€ destinée au financement des matériels roulants de transports en commun), la BEI (premiers tirages d'une enveloppe de 200 M€ destinée également à la politique des transports : 70 M€), la SFIL - Banque Postale (45 M€), la Caisse des Dépôts et Consignations (7 M€), la Banque Populaire Grand Ouest (25 M€), la Société Générale (25 M€), la Caisse d'Épargne (12 M€).

L'encours se répartit ainsi au 01/01/2025 entre une quinzaine de prêteurs.

RÉPARTITION DU CAPITAL RESTANT DU PAR PRÊTEUR EN DATE DU 01/01/2025



Les acteurs publics sont les principaux partenaires de la Métropole et ont des encours assez équilibrés (15,2 % pour l'AFL, 15,1 % pour la Banque des Territoires, 13 % pour la SFIL/LBP, 12 % pour la CEB et 6,8 % pour la BEI). Le Groupe BPCE, composé de la Caisse d'Épargne, du Crédit Foncier, de la Banque Populaire et du Crédit Coopératif représente 19,2 % de l'encours global de la métropole. La part des autres prêteurs (dont la Société Générale) augmente et passe de 15,3 % à 23 %.

La Métropole recherche des financements dédiés à la transition écologique.

Nantes Métropole analyse ses dépenses d'investissement sous le prisme de la transition écologique en utilisant la méthode d'I4CE (Institut de l'Économie pour le Climat). Pour financer la transition énergétique, Nantes Métropole s'est appuyée sur cette méthode pour solliciter auprès des établissements financiers des emprunts « verts » et / ou « socialement responsable » à des conditions bonifiées.

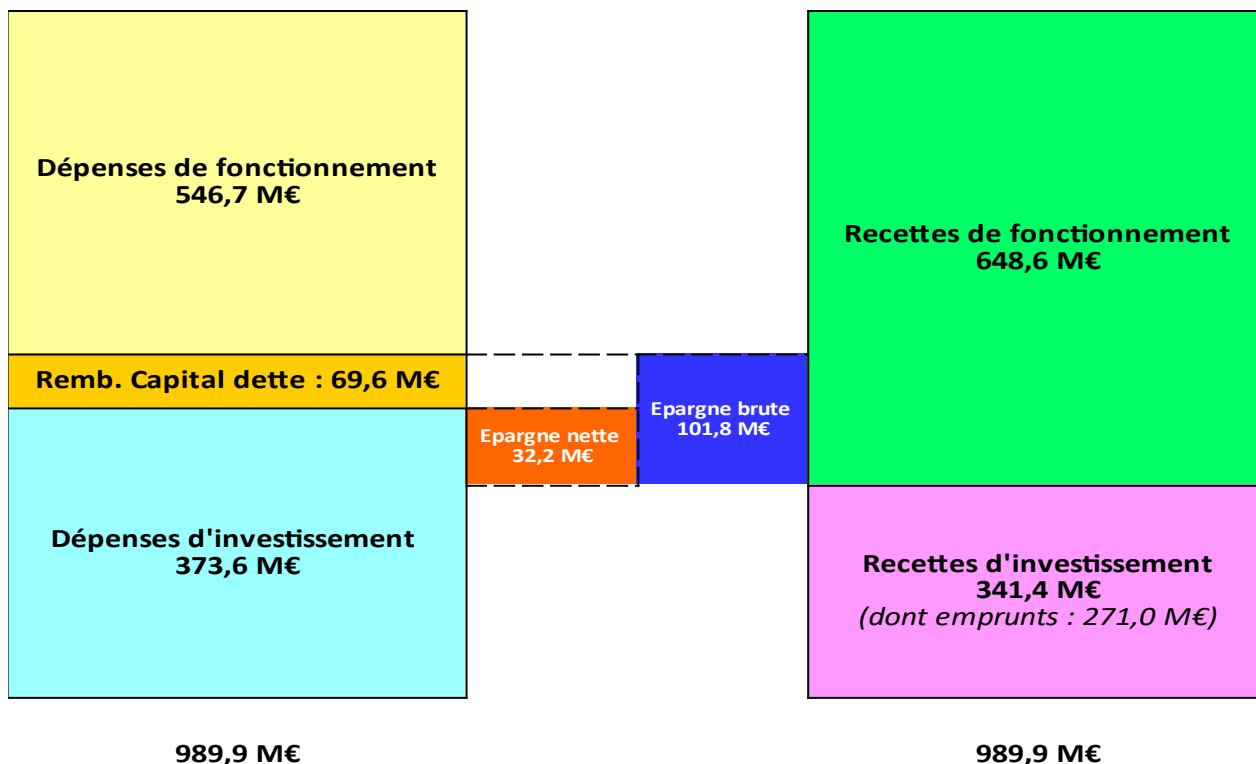
Elle a ainsi retenu La Banque Postale sur des prêts verts « Mobilités Douce » et « Transport » et Arkéa sur son prêt « Impulse » qui valorisent les projets favorables à l'environnement pour respectivement 15 M€, 20 M€ et 10 M€. Nantes Métropole a continué de mobiliser l'enveloppe de financement de 25 M€ auprès de la Banque des Territoires pour son programme de remplacement des luminaires d'éclairage public en 100 % LED, via le dispositif « Intracting », qui est une avance remboursable à taux très avantageux (pour 6,9 M€).

Les premiers tirages effectués auprès de la BEI ont été réalisés en taux fixe à 2,95 % sur 25 ans pour 20 M€, et sur Euribor 6 mois + 0,56 % sur 20 ans pour 20 M€ et + 0,62 % sur 25 ans pour 30 M€.

V- Le budget primitif 2025 par budget (en détail)

1- Le Budget principal

Équilibre général – BUDGET PRINCIPAL (en solde net mutualisation RH)



Des efforts sont conduits afin d'intégrer une partie du plan de redressement qui pourrait être demandé aux collectivités dans le cadre d'une future loi de finances. Ces économies ont été guidées par le souci de préserver la cohésion sociale, d'être cohérentes avec notre projet politique, de préserver le pacte financier avec les 24 communes. Par ailleurs, le principe de la non compensation du désengagement des autres partenaires publics (Etat, Région, Département) a été posé. Au titre de ces économies de 3 M€ il convient notamment de souligner :

- La diminution du budget des renforts temporaires : -1,1 M€
- Une optimisation des budgets courants des services et des assistances à maîtrise d'ouvrage (AMO) : - 570 K€
- Une optimisation des budgets de gestion des bâtiments (fluides, gardiennage, nettoyage des locaux...etc) : -200 K€
- Une baisse des dépenses pour l'éclairage public avec l'accélération de la mise en place des leds : - 0,3 M€
- Une baisse des budgets de soutien aux partenaires : -470 K€ dont notamment l'ajustement du dispositif d'attractivité chercheurs (programme Connect talent) piloté par la Région (-270 K€), subvention à Nantes Saint-Nazaire Développement, AURAN, Pôle métropolitain Nantes Saint Nazaire

L'épargne brute du budget principal (101,8 M€) diminue de 9,3 M€ entre les BP 2024 et 2025, sous l'effet de la progression des dépenses de fonctionnement (+23,7 M€, dont 12,3 M€ de dépenses nouvelles imposées aux collectivités par l'Etat : hausse du taux CNRACL de 3 points et probable ponction de l'Etat sur les recettes pour plus de 10 M€) supérieure à celle des recettes (+14,4 M€). Sans ces 2 mesures nouvelles, la croissance des dépenses de fonctionnement serait de +11,3 M€ (+2,2%), n'entraînant pas d'effet ciseau.

Le taux d'épargne brute reste cependant d'un niveau important à 15,7% des recettes (contre 17,5% au BP 2024).

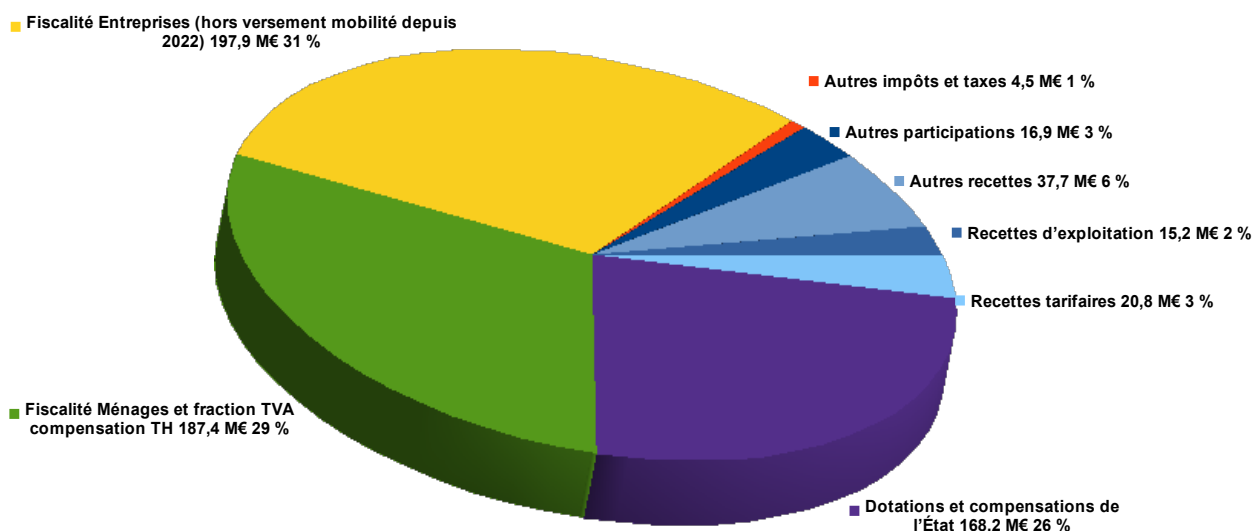
L'épargne nette (32,2 M€) baisse également entre le BP 2024 et le BP 2025 (-9,4 M€) compte tenu de la stabilisation du remboursement de capital des emprunts (+0,1 M€).

1- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (648,6 M€ en solde net de la mutualisation de personnel entre la Métropole et la ville de Nantes et des autres communes) sont prévues en hausse de +2,3 %, soit + 14,4 M€.

| Recettes de fonctionnement Budget principal | BP 2024 | Part relative (%) | BP 2025 | Part relative (%) |
|--|-----------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| Autres participations | 16,4 M€ | 2,3% | 16,9 M€ | 2,6% |
| Autres impôts et taxes | 4,6 M€ | 0,5% | 4,5 M€ | 0,7% |
| Fiscalité Entreprises (<i>hors versement mobilité depuis 2022</i>) | 191,3 M€ | 33,1% | 197,9 M€ | 30,5% |
| Fiscalité Ménages et fraction TVA compensation TH | 187,7 M€ | 26,5% | 187,4 M€ | 28,9% |
| Dotations et compensations de l'État | 169,1 M€ | 27,7% | 168,2 M€ | 25,9% |
| Recettes tarifaires | 15,4 M€ | 1,9% | 20,8 M€ | 3,2% |
| Recettes d'exploitation | 14,4 M€ | 2,9% | 15,2 M€ | 2,3% |
| Autres recettes | 35,2 M€ | 5,3% | 37,7 M€ | 5,8% |
| Total RRF | 634,2 M€ | 100,0% | 648,6 M€ | 100,0% |

Répartition des recettes de fonctionnement



* 100% du VT est affecté au budget annexe Transports depuis 2022

a- Les dotations et compensations de l'État

. L'évolution des dotations

En 2025, la Métropole devrait voir sa dotation d'intercommunalité augmenter en lien avec le dynamisme de la population (+ 6 000 habitants environ). Ainsi, la dotation d'intercommunalité est inscrite au BP 2025 pour 18,6 M€.

A l'inverse, la dotation de compensation pourrait être écartée de nouveau pour financer en partie la péréquation et le dynamisme de la population au sein de la dotation globale de fonctionnement nationale, et diminuer de 3,9 M€ par rapport à 2024. Celle de Nantes Métropole est prévue au BP 2025 pour 69,7 M€.

Au total, la DGF de Nantes Métropole est inscrite à 88,3 M€, en baisse de -2,5% par rapport au BP 2024.

. Les allocations compensatrices

En 2025, le montant des compensations fiscales augmente légèrement. Cette augmentation s'explique par une allocation compensatrice anticipée en hausse pour compenser les exonérations de taxe foncière et de CFE en lien avec la revalorisation des valeurs locatives corrélée à l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). La compensation d'exonération partielle de CFE des établissements industriels est estimée à 23 M€.

Nantes Métropole pourrait connaître, par ailleurs, une légère diminution de sa DCRTP (-0,2 M€) par rapport au BP 2024, à 16,1 M€.

Le FNGIR, instauré lors de la réforme de la taxe professionnelle, demeure à ce jour inchangé et s'élève à 32 M€ au BP 2025.

b- La fiscalité

Depuis 2021, les EPCI à fiscalité propre sont concernés par la suppression de la taxe d'habitation. Ils perçoivent en compensation une part de TVA nationale qui devait évoluer comme le dynamisme de la TVA nationale.

Les bases de fiscalité directe locale progressent sous l'effet combiné de la revalorisation forfaitaire (+ 1,7% sur les valeurs locatives des locaux d'habitation et + 1,84 % sur les valeurs locatives des locaux professionnels) et de l'évolution physique liée aux constructions nouvelles, additions de constructions, démolitions et changements d'affectation. Globalement, une hypothèse d'évolution physique similaire aux tendances passées a été retenue pour établir la prévision budgétaire.

Les taux de la fiscalité « ménages » (THRS, TFB et TFNB) et « entreprises » (CFE) et de TEOM restent inchangés en 2025.

. La fiscalité « ménages »

La fiscalité « ménages » regroupe la taxe d'habitation sur les résidences secondaire (THRS), la taxe foncière bâtie (TFB), la taxe foncière non bâtie (TFNB), la taxe additionnelle à la taxe foncière non bâtie (TAFNB) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM, affectée au budget des Déchets). Pour autant, ces 4 dernières taxes (TFB, TFNB, TAFNB et TEOM) concernent, à la fois, les ménages et les entreprises.

Le produit de THRS a été inscrit au BP 2025 pour 5,1 M€. Celui du foncier bâti s'élève à 66,2 M€, en hausse de 3% par rapport au BP 2024. Cette hausse (+1,9 M€) s'explique par l'évolution des bases fiscales qui progressent sous l'effet conjugué du coefficient de revalorisation forfaitaire et de l'évolution physique liée au dynamisme du territoire.

En 2025, Nantes Métropole percevra une compensation liée à la suppression de la TH, sous la forme d'une fraction du produit net de TVA. Le montant de TVA perçu en 2025 par chaque EPCI est égal au montant des ressources liées à la suppression de la TH sur les résidences principales perçu en 2020. Ce montant évolue chaque année comme le produit net de la TVA nationale de l'année. Le montant de la compensation attendu par Nantes Métropole est estimé au BP 2025 à 112 M€.

Les produits attendus de TFNB et de TAFNB représentent au total 0,64 M€.

. la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Nantes Métropole exerce la compétence GEMAPI et dispose de la faculté d'instaurer la taxe afférente. Dans ce cadre, le Conseil Métropolitain a approuvé le 9 décembre 2021 (délibération n° 2021-155) l'instauration de la taxe GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2023. Au regard du plan d'actions et d'investissements relatif à cette compétence, il est proposé de fixer le montant 2025 du produit de la taxe GEMAPI à 3,5 M€, montant inchangé depuis 2023.

. La fiscalité « entreprises »

Il s'agit de la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom) et des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER).

Une hausse des bases d'imposition de CFE est intégrée au budget pour 2025 afin de tenir compte de l'actualisation de la grille tarifaire des locaux professionnels. Ainsi, le produit de CFE inscrit au budget 2025 s'élève à 104,4 M€ (+5,7% par rapport au BP 2024 et 5,8% par rapport au montant définitif de 2024).

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les collectivités territoriales ne perçoivent plus de cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) et font donc face une fois de plus à une baisse de leur autonomie fiscale. La loi de finances 2023 a acté que cette suppression soit compensée par le transfert d'une fraction de TVA aux collectivités concernées. Une compensation « socle » figée est calculée sur la moyenne des produits de CVAE perçues au titre de 2020, 2021 2022 et ceux qui aurait dû être perçus en 2023. Une compensation « territorialisée », tenant compte de la dynamique de la TVA nationale, est affectée au Fonds National d'Attractivité Économique des Territoires (FNAET) dont les modalités de reversement aux collectivités sont établies à raison de 2/3 selon les effectifs employés par établissement déterminés à partir des données mensuelles moyennes sur l'année N-1 de la déclaration sociale nominative (DSN) et d'1/3 selon les valeurs locatives. Pour le BP 2025, le montant de CVAE est évalué à 78 M€ (en hausse de 1,6 % par rapport au BP 2024 et 1,8 % par rapport au montant définitif 2024).

La TaSCom est assise sur la surface de vente des commerces de détail de plus de 400 m² et générant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 460 K€. Les tarifs de la Tascom sont fixés par la loi et peuvent être modulés par la collectivité de plus ou moins 20 %, à raison de 5 % par an. Le coefficient multiplicateur fixé par Nantes Métropole a atteint 1,2 depuis 2015. L'article 136 de la Loi de Finances 2021 étend la réduction de 20% du taux de TASCOS, déjà appliqué aux magasins dont la surface de vente est comprise entre 400 et 600 m², aux magasins de taille inférieure à 400 m² lorsqu'ils appartiennent à un réseau de distribution (c'est à dire exploité sous une même enseigne commerciale dans le cadre d'une chaîne de distribution intégrée). Au BP 2025, le montant de TASCOS est prévu à 11,7 M€, en hausse de 0,2 M€ par rapport aux inscriptions budgétaires 2024.

Les IFER concernent principalement sur Nantes Métropole les transformateurs électriques et les stations radioélectriques, et plus marginalement les canalisations de gaz et la production photovoltaïque. Les tarifs des IFER sont établis au niveau national. Un montant de 3,7 M€ a été inscrit au BP 2025 en augmentation de 0,2 M€ par rapport à 2024 afin de tenir compte de l'augmentation des implantations de nouvelles installations photovoltaïques et des stations radioélectriques.

. Le Versement Mobilité

Le versement mobilité (VM) est assis sur les salaires versés par les entreprises qui emploient 11 salariés et plus sur le territoire de l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM). Son taux est de 2 % depuis 2011. La prévision budgétaire 2025 table sur une évolution du VM de 5,6 % par rapport au BP 2024 (+ 3,4 % par rapport aux sommes encaissées en 2024), portant le produit attendu à 222,2 M€.

Depuis 2019, le budget annexe transports en commun retrace l'ensemble des dépenses et recettes liées à l'exploitation, l'entretien et l'extension du réseau de transport public des personnes sur le territoire de la métropole. Pour financer la programmation conséquente d'investissements en faveur des transports et des mobilités, la quote-part de cette recette versée au bénéfice du budget transports est, depuis 2022, de 100%.

De même, pour la compensation du VM, stabilisée à 880 K€, faisant suite à l'évolution du seuil d'éligibilité au VM (entreprises de plus de 11 salariés contre plus de 9 auparavant), 100% est affectée au budget transport.

c- La dotation de compensation des transferts départementaux

La voirie départementale et 3 compétences sociales : le fonds d'aide aux jeunes (FAJ), le fonds solidarité logement (FSL) et l'information et la coordination gérontologique (CLIC personnes âgées), sont transférées à Nantes Métropole par le Département de Loire-Atlantique depuis le 1^{er} janvier 2017. La Commission locale d'évaluation des charges transférées du 23 septembre 2016 a approuvé la méthode et l'évaluation financière du transfert. Celle-ci a fait l'objet d'un réajustement pour tenir compte des chiffres définitifs de 2016, approuvé au Conseil métropolitain de décembre 2017.

La dotation de compensation versée par le Département de Loire-Atlantique à Nantes Métropole a été fixée à 8,8 M€ pour 2025 (+0,1 M€).

d- Les autres recettes de fonctionnement

Elles se composent principalement :

. **de la taxe de séjour**, due par toute personne hébergée à titre onéreux non domiciliée dans la commune et qui n'y possède pas une résidence à raison de laquelle elle est redevable de la taxe d'habitation. Cette taxe est collectée par l'hébergeur durant l'année civile et reversée à Nantes Métropole l'année suivante. Ainsi, la taxe de séjour inscrite au BP 2025 pour 4,27 M€ (+175 K€ par rapport au BP 2024) correspond à celle collectée par les hébergeurs durant l'année 2024 et intègre la hausse des tarifs au 1^{er} janvier 2024.

A cela s'ajoute la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour instituée par le Département de Loire-Atlantique à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette taxe additionnelle de 10 % s'applique en plus des tarifs de la taxe perçue par Nantes Métropole. Son produit, estimé à 424 K€, sera reversé par Nantes Métropole au Département de Loire Atlantique au cours du second semestre 2025.

. **des recettes tarifaires pour 20,7 M€** (contre 15,4 M€ au BP 2024).

- x L'augmentation est liée principalement à la hausse du reversement des forfaits post-stationnement (8,6 M€ en 2025 contre 2,9 M€ en 2024) avec l'instauration du système LAPI ;
- x D'autres recettes sont évaluées en hausse : les droits de place et d'occupation du domaine public (2,5 M€ en 2025, +1,7%), les redevances d'utilisation du domaine (5,6 M€, +2,7%), les recettes liées aux prestations culturelles (1,6 M€, +7,4%), les recettes du dispositif Bicloo (0,9 M€, +20%) ;
- x Deux recettes sont estimées en diminution en 2025, celles liées aux travaux (0,5 M€, -7%) et les prestations sportives en raison de la fin des jeux olympiques (0,5 M€, -60%).

. **des recettes d'exploitation** (redevances et revenus des immeubles) : **15,2 M€ (+5%)**

- x sont en hausse, les recettes du Zenith inscrites pour 1,8 M€ (+16%), les recettes de la délégation de service public du Crématorium (0,4 M€, +41%), les redevances liées au mobilier urbain (4,8 M€, +20%) et les redevances d'électricité (3,1 M€, +10%) ;
- x sont en diminution, les produits de gestion courante (1,7 M€, -16%) avec l'absence de recettes liées aux zones d'aménagement concerté [ZAC], les recettes des réseaux de chaleur (0,59 M€, -9,5%), les recettes des réseaux O'Méga (0,3 M€, -44%) et les revenus des immeubles (2,5 M€, -4%).

. **des participations versées par d'autres collectivités pour 7,4 M€**, qui comprennent celle de la Région pour 0,7 M€, de l'Europe (0,5 M€), des communes (0,1 M€) et d'autres organismes pour 6,1 M€.

. **des refacturations de charges de structure et remboursements de frais** des budgets annexes, évaluées à 23,9 M€ (+4%).

. **des recettes liées à la mutualisation des services avec la Ville de Nantes**, qui comprennent :

- x le remboursement des charges salariales, calculé au coût réel en fonction des clés de répartition propres à chaque service (ceux-ci sont présentés en solde net dans les dépenses de masse salariale et dans les recettes de fonctionnement), estimés à 54,1 M€ pour 2025, en hausse de 4,3% ;
- x les remboursements de frais et de charges de structure (hors personnel), à 10,7 M€ (+7,5%) ;
- x les recettes du schéma de mutualisation avec les autres communes (CSU, droits des sols...) estimées à 1,4 M€ (+7%) (celles-ci sont aussi présentées en solde net dans les dépenses de masse salariale et dans les recettes de fonctionnement).

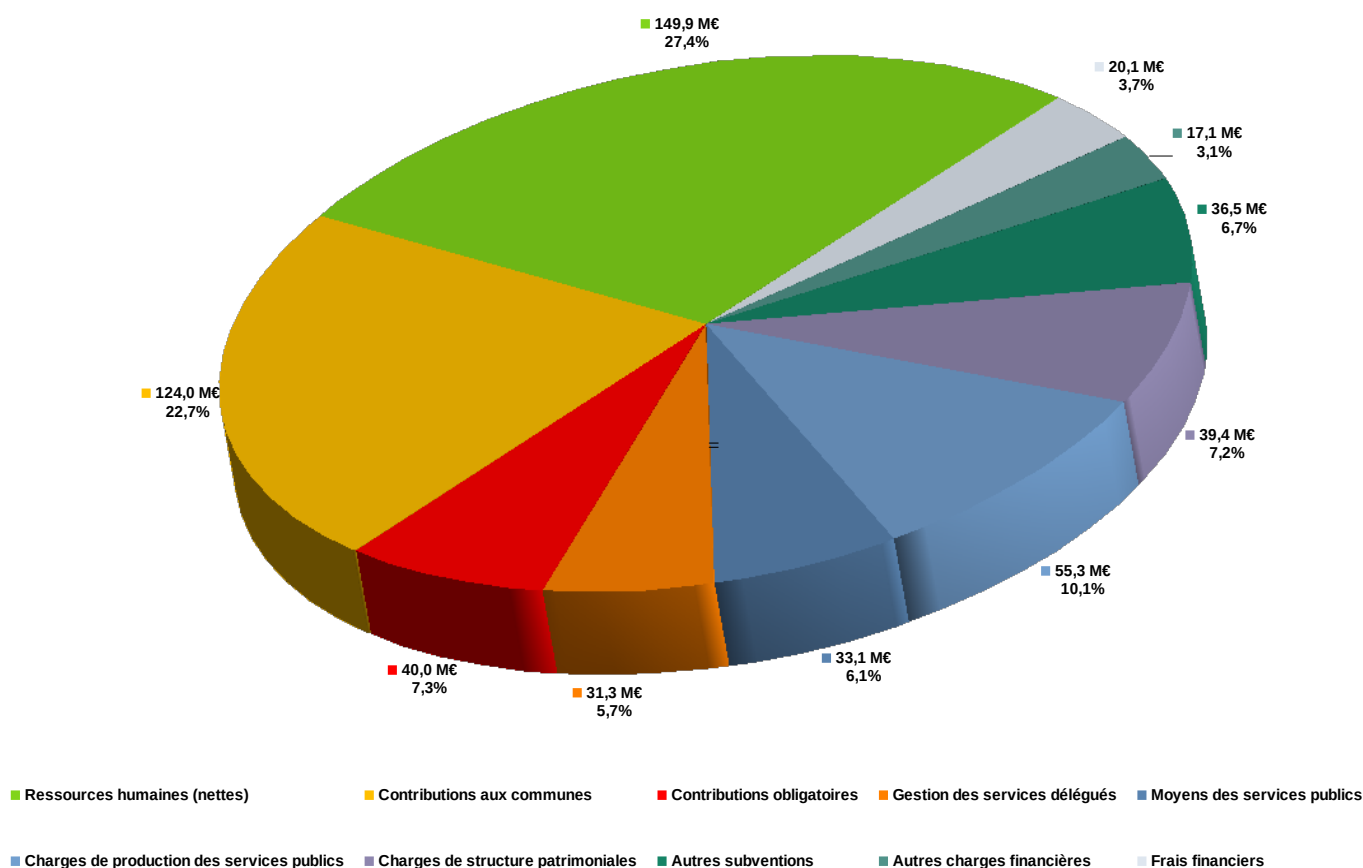
. **d'autres recettes diverses, évaluées à 3,8 M€ pour 2025**, avec une diminution notamment sur la centrale photovoltaïque et des produits d'activités du Chronographe.

2- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (frais financiers inclus) du budget principal s'établissent à **546,7 M€**, en hausse de 23,7 M€ par rapport au BP 2024 (en solde net des dépenses de la mutualisation de personnel).

Celles-ci incluent 12,35 M€ de dépenses nouvelles imposées par l'Etat aux collectivités en 2025, avec la hausse du taux de CNRACL de 3 points (+2,34 M€) et la probable "ponction" sur les recettes, évaluée, par prudence, à légèrement plus de 10 M€.

Structure des dépenses de fonctionnement



Au BP 2024, une subvention exceptionnelle au budget des transports avait été inscrite pour 6,9 M€ ; il n'est pas prévu, à ce stade, au budget 2025.

Le maintien des taux d'intérêts sur des niveaux élevés conduit à augmenter légèrement le montant des frais financiers : inscrits à hauteur de 20,1 M€ au BP 2025, contre 19,6 M€ au BP 2024.

Au delà, l'évolution entre le BP 2024 et le BP 2025 est liée : à l'évolution des DSP (+ 2,6 M€), des charges de production des services publics (+ 1 M€), des moyens généraux des services (+0,5 M€) et des charges de structure (+3,2 M€) du fait des prix restant élevés et du coût de l'énergie, des reversements de fiscalité et autres participations versées aux communes suite au pacte financier renouvelé (+ 3,1 M€), aux évolutions des charges de personnel nettes en lien avec la valeur du point d'indice (+ 6,7 M€), une hausse des contributions obligatoires de 2,7 M€ (dont la contribution au SDIS de +0,4 M€) et du fait du transfert intégral de la participation versée à l'ONPL.

Cette évolution reflète l'impact en fonctionnement des dépenses rendues nécessaires par le dynamisme de notre métropole et par la mise en oeuvre des engagements du projet métropolitain.

Répartition des dépenses de fonctionnement par nature

| Budget principal (en M€) | 2024 | 2025 | Evolution en % |
|--|--------------|--------------|----------------|
| DSP | 28,7 | 31,3 | 9,3% |
| Contributions obligatoires | 37,3 | 40,0 | 7,1% |
| Subventions aux associations | 31,8 | 27,2 | -14,6% |
| Subventions aux autres organismes privés | 1,6 | 4,9 | 198,7% |
| Subventions aux autres organismes publics | 3,4 | 4,4 | 30,2% |
| Contributions aux budgets annexes | 6,9 | 0,0 | |
| Charges de production des services publics | 54,3 | 55,3 | 1,7% |
| Moyens généraux des services publics | 32,6 | 33,1 | 1,5% |
| Charges de structure patrimoniale | 36,2 | 39,4 | 8,9% |
| Ressources humaines (nettes de la mutualisation) | 143,2 | 149,9 | 4,7% |
| Autres charges financières et diverses | 6,3 | 7,1 | 13,0% |
| Prélèvement PLF 2025 | - | 10,0 | |
| Frais financiers | 19,6 | 20,1 | 2,4% |
| Contributions aux communes (AC et DSC) | 116,3 | 117,8 | 1,2% |
| Autres participations aux communes | 4,7 | 6,3 | 32,1% |
| Total | 523,0 | 546,7 | 4,5% |

a- la Masse salariale

Les dépenses de masse salariale sont inscrites à hauteur de 207,3 M€, atténuées des recettes de mutualisation et de mises à disposition à hauteur de 57,4 M€, soit un solde net à 149,9 M€, en hausse de 4,7% par rapport au BP 2024 (+6,7 M€) et de 3,04 % (+4,36 M€) hors hausse de CNRACL (+2,34 M€). Elles correspondent à 27,4 % des dépenses de fonctionnement pour le budget principal.

Cette évolution est notamment liée aux éléments suivants :

- L'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : l'évolution liée aux déroulements de carrières des agents contribue à une augmentation de la masse salariale de +0,8 % (+1,4 M€) ;
- L'intégration des mesures nationales : + 0,6 M€ pour les évolutions salariales nationales (hausse du Smic du 01/11/2024, l'hypothèse d'attribution de points d'indice supplémentaires en 2025) et + 0,8 M€ concernant la hausse du taux de cotisation URSSAF de 1 % ;
- La non reconduction de la compensation de la hausse de 1 % du taux de cotisation CNRACL par une baisse de même montant des cotisations URSSAF (retour au taux de 9,88% pour 2025 au lieu de 8,88 % en 2024) ;
- L'impact de la hausse des cotisations retraite patronales à la CNRACL (+ 3 points au 1^{er} janvier 2025) : soit + 2,34 M€ ;
- Les besoins de la population et du projet politique ont entraîné des créations de postes qui font évoluer la masse salariale, provenant tant de l'effet année pleine des postes créés et pourvus en 2024 que d'une évolution modérée de l'effectif permanent en 2025. Elles font ainsi progresser la masse salariale de près de +2,5 M€ ;
- Le budget prévisionnel des autres effectifs baisse de -5,6 %. Il prend en compte une baisse de 0,8 M€ pour les personnels temporaires avec une baisse pour les agents temporaires (- 1 M€ par rapport au BP 2024) correspondant à une stabilisation de la consommation réelle, et une hausse des autres catégories de personnels (+ 0,2 M€) ;
- Les mutualisations nouvelles de quelques services entre la Ville et la Métropole sont compensées par des recettes de mutualisation équivalentes.

L'effort de maîtrise de la masse salariale est poursuivi ; cependant, les besoins du service public rendu à une population en croissance conduisent à des créations de postes, nécessaires pour répondre aux besoins des habitants de la Métropole nantaise. Pour contenir ces évolutions, la Métropole mène une action continue d'adaptation du service public et d'optimisation de sa gestion.

b- les Délégations de Service Public (DSP)

Les inscriptions relatives aux délégations de service public (hors exploitation des transports, inscrite au budget annexe Transports collectifs) s'établissent à 31,3 M€ (+9,3 %), avec une augmentation des DSP Machines (+1,9 M€), Tourisme (+0,6 M€), Cité des Congrès (+0,1 M€) incluant l'organisation de la Folle Journée, des ajustements sur les autres DSP (Château : +0,04 M€, patinoire du Petit-Port : +0,1 M€, Quartier de la Création : -0,05 M€...) compte tenu de leur activité. Elles représentent 5,7% des dépenses de fonctionnement.

c- les Contributions obligatoires

Celles-ci atteignent 40 M€ et représentent 7,3% des dépenses de fonctionnement. Leur hausse de 7,1 % (+ 2,6 M€) s'explique par l'évolution de la contribution au SDIS en hausse de 0,4 M€, à 26,4 M€, et par le transfert, en année pleine, des contributions à l'ONPL. Elles concernent également les autres structures dont la Métropole est membre, comme l'Esbanm (3,3 M€), le pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire (0,8 M€) et la contribution au SMANO (5,4 M€).

d- les Subventions

Les subventions versées s'élèvent au total à 36,5 M€, soit 6,7% des dépenses de fonctionnement. Celles-ci sont attribuées :

✓ **aux associations** : pour 27,2 M€. Ces dépenses concernent notamment l'association pour le développement de l'emploi et des compétences (3,8 M€), les subventions sociales et de solidarité métropolitaine (transférées du Département) pour 1,4 M€, celles en faveur des associations d'insertion (1 M€) et le Fonds Solidarité Logement (1 M€), le soutien à l'égalité, à l'habitat (1,4 M€), aux transitions écologique et de l'énergie (1,1 M€), à l'économie sociale et solidaire (0,6 M€), à l'AURAN (1,75 M€) et Nantes Saint-Nazaire Développement (3,1 M€), pour l'innovation numérique (0,8 M€), le soutien culturel et grands évènements culturels (1,1 M€), et aux clubs sportifs de haut niveau (1 M€)...

✓ **aux organismes publics et privés** : pour 9,3 M€, notamment à l'université de Nantes Campus (1,05 M€) et à l'Ecole Centrale pour Connect talents (0,05 M€), aux centres locaux d'information et de coordination (CLIC) pour personnes âgées, à Télénantes (1,1 M€)... Elle inclut également la participation au fonds recherche, au fonds innovation en santé et au fonds solidarité 1 % pour les personnes sans abris.

✓ **au budget annexe des transports** : non prévue au stade du BP 2025 (contre 6,9 M€ au BP 2024).

e- les Charges de production des services publics

Les charges dédiées aux politiques métropolitaines, à 55,3 M€, représentent 10,1% des dépenses. Elles augmentent de 1,7 % par rapport au BP 2024 (+1 M€). Elles comprennent notamment les aménagements urbains (6,9 M€), l'accueil des Gens du voyage (1,5 M€), la propreté urbaine (2,7 M€), le marché Bicloo (6,4 M€), Mon Projet Rénov (0,7 M€), les interventions diverses pour le renforcement des projets liés à la transition énergétique et environnementale.

f- les Moyens généraux des services

Les charges liées au fonctionnement des services, à 33,1 M€, représentent 6,1% des dépenses. Elles augmentent de 0,5 M€ par rapport au BP 2024. Elles comprennent notamment les dépenses de carburant (4,4 M€), de gardiennage (3,2 M€), nettoyage des locaux (3,1 M€), prestations informatiques (3,7 M€), télécommunications (2,15 M€), prestations de services (1,6 M€), achats de fournitures (1,85 M€), l'entretien-réparation des véhicules (1,8 M€)...

g- les Charges de structures patrimoniales

Ces charges de structures, à 39,4 M€, représentent 7,2% des dépenses. Elles sont en évolution de 8,9% par rapport au BP 2024. Elles comprennent les locations immobilières (10 M€) et charges locatives (2,5 M€), les taxes foncières (4,3 M€), la maintenance générale (3,5 M€), la maintenance informatique (3,2 M€), la consommation d'eau (0,5 M€) et d'énergie (3,8 M€), l'éclairage public (7,95 M€), le chauffage urbain (0,9 M€), les assurances (2,8 M€).

h- les contributions aux communes

Il s'agit en premier lieu de l'attribution de compensation (AC) qui correspond au produit fiscal transféré à la création de la communauté urbaine, diminuée des transferts de charges effectués depuis cette date, et de la dotation de solidarité communautaire (DSC).

L'AC, tenant compte des transferts d'équipements et de compétences réalisés, qui sera versée aux communes en 2025 s'établit à 79,7 M€ (+1,6 M€, +2%), en application du pacte financier de solidarité approuvé en décembre 2021. Elle intègre depuis 2022 une majoration suite à la prise en charge par Nantes Métropole du coût d'entretien des espaces verts d'abords de voirie livrés après 2001. En 2025, cette prise en charge est majorée pour prendre en compte la clause de revoyure prévue au pacte financier et mettant à jour l'inventaire de ces espaces verts entretenus par les communes.

La DSC, réformée et majorée selon le vote du pacte financier métropolitain de solidarité de décembre 2021, est indexée sur l'intégralité du panier fiscal de Nantes Métropole, c'est-à-dire sur 100% de l'évolution des recettes fiscales de Nantes Métropole à taux constants et de ses dotations et compensations. En conséquence, la prévision budgétaire 2025 de la DSC s'établit à 38,1 M€.

Au total, ces versements aux communes (117,8 M€) représentent 21,5% des dépenses de fonctionnement.

A ces versements s'ajoutent les fonds de concours et remboursements de frais aux communes, depuis la mise en place du "plan piscine", un fonds de concours en fonctionnement pour les communes disposant d'un équipement aquatique, et notamment du nouveau fonds de concours pour les cycles d'enseignement supérieur du Conservatoire à Rayonnement Régional de Nantes (0,6 M€), ceux-ci atteignant au total 6,3 M€ (+1,5 M€).

Cet effort de la Métropole au bénéfice de ses communes membres la place parmi les EPCI les plus redistributifs du territoire. En effet, Nantes Métropole est la seule métropole à redistribuer 100% de sa dynamique fiscale.

i- les frais financiers

Les frais financiers s'élèvent à 20,1 M€ (lignes de trésorerie incluses) au BP 2025 (contre 19,6 M€ au BP 2024), dans un contexte de taux d'intérêts toujours élevés. Ils représentent 3,7% des dépenses de fonctionnement.

j- les autres charges financières

Elles représentent 3,1% des dépenses de fonctionnement et comprennent notamment un prélèvement de l'Etat sur les recettes de fonctionnement inscrit de façon prudentielle pour un peu plus de 10 M€, la contribution de la Métropole au FPIC (2,8 M€) et les autres versements de fiscalité (0,4 M€), les dotations aux provisions pour risques, les remises gracieuses et titres annulés...

3- L'investissement 2025

a- Les dépenses d'investissement du budget principal

| Budget principal | Montant initial en AP | Proposition Ajustement en AP | Montant ajusté Proposé en AP | Crédits antérieurs | Crédits 2 024 | Crédits 2 025 | Crédits 2 026 | Crédits ultérieurs |
|--------------------------------|-----------------------|------------------------------|------------------------------|--------------------|---------------|---------------|---------------|--------------------|
| Total Dépenses gérées en AP/CP | 2 426,7M€ | 305,3M€ | 2 732,0M€ | 625,7M€ | 335,1M€ | 372,6M€ | 477,4M€ | 921,2M€ |

Au BP 2025, les crédits de paiement des dépenses d'investissement (gérées en AP) s'élèvent à **372,6 M€** sur le budget principal. Elles se décomposent en dépenses propres d'équipement pour 242,8 M€ (immobilisations incorporelles et corporelles, travaux en cours), en subventions d'équipement (78,5 M€), en participations financières (50,2 M€) et en opérations pour compte de tiers (1,1 M€). S'y ajoutent d'autres opérations financières (participations...) hors AP pour 1,04 M€. **Au total, les investissements prévus s'élèvent à 373,6 M€**, hors remboursement du capital de la dette et opérations sur les emprunts avec remboursements temporaires, acquisition/cessions avec paiement différé équilibrées en dépenses et recettes pour un montant identique.

Les ouvertures d'AP proposées au budget primitif 2025, permettant l'engagement de projets nouveaux et la réalisation de la programmation d'entretien durable des équipements, s'élèvent à +305,3 M€. Le détail des opérations d'investissement est présenté en première partie du rapport.

b- les recettes d'investissement

Elles s'élèvent à 70,4 M€ hors emprunt, et opérations sur les emprunts avec remboursements temporaires et acquisition/cessions avec paiement différé: équilibrées en dépenses et recettes pour un montant identique.

Les prévisions de recettes en crédits de paiement

Les recettes en AP s'élèvent à 27,8 M€, en baisse de 1,6 M€ (-5,5%) par rapport à 2024.

Outre les recettes sur opérations pour compte de tiers (réalisées sous mandat) pour 0,4 M€ ou les remboursements de participations (1,5 M€), les recettes se composent principalement de subventions d'équipement à percevoir pour 25,8 M€ (-0,3 M€) comprenant :

. **Les recettes de l'Etat** : 14,1 M€, en hausse de 4,8 M€, dont 10,7 M€ au titre des aides à la pierre dont la gestion est déléguée à Nantes Métropole, 1 M€ pour l'aménagement du Pole d'échange multimodal de Trentemoult, 475 K€ pour le Centre de supervision urbain et 360 K€ dédiés à la ZAC Pirmil les Isles.

. **Les recettes de la Région** : 0,8 M€ (-0,4 M€ comparé à 2024), notamment 0,6 M€ destinés à l'aménagement de la Gare sud et 0,14 M€ concernant les études et travaux liés au Cens et au Gesvres.

. **Les recettes du Département** : 3,65 M€ (+1,8 M€ comparé à 2024), dont 1,6 M€ pour l'aménagement de la Gare sud, 1,2 M€ destinés aux travaux de fluidification du périphérique, et 0,6 M€ pour des travaux d'aménagement de voirie devant le collège Ernest Renan.

. Pas de **recette de l'Europe** cette année, contre 4,2 M€ en 2024.

. **Les recettes des autres financeurs** : 1,13 M€ (en baisse de 0,2 M€), dont 0,3 M€ versés par la Caisse des Dépôts et Consignations en lien avec la Convention Rénovation énergétique, 0,26 M€ concernant les études et travaux liés au Cens et au Gesvres, et 0,2 M€ participant au Fonds métropolitain pour la Culture.

Les autres recettes d'investissement

Les autres recettes d'investissement, hors subventions et participations fléchées sur des projets identifiés et produits de cessions, sont le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), la taxe d'aménagement et les amendes de police.

. **Le FCTVA** est calculé sur la base des dépenses d'investissement éligibles de l'année précédente (2024). La prévision budgétaire 2025 s'élève à 25,25 M€, et 749 K€ au titre des dépenses d'entretien de voirie en section de fonctionnement.

. **La taxe d'aménagement** dépend des autorisations de construire délivrées durant les 2 années précédentes. La prévision budgétaire 2025 (6,5 M€) est largement inférieure à celle de 2024 (-3,85 M€) compte tenu de l'activité réduite de construction sur le territoire et des nouvelles modalités de perceptions.

. **Le produit des amendes de police** concerne les verbalisations pénales depuis la mise en oeuvre du forfait post-stationnement (FPS). Le produit perçu varie selon la valeur du timbre (définie au niveau national au regard de l'ensemble des procès-verbaux émis). L'inscription budgétaire 2025 s'établit à 6 M€ (+1,6 M€), elle a été ajustée en appliquant une moyenne de la valeur du timbre des dernières années.

4- La charge de la dette et l'emprunt à inscrire

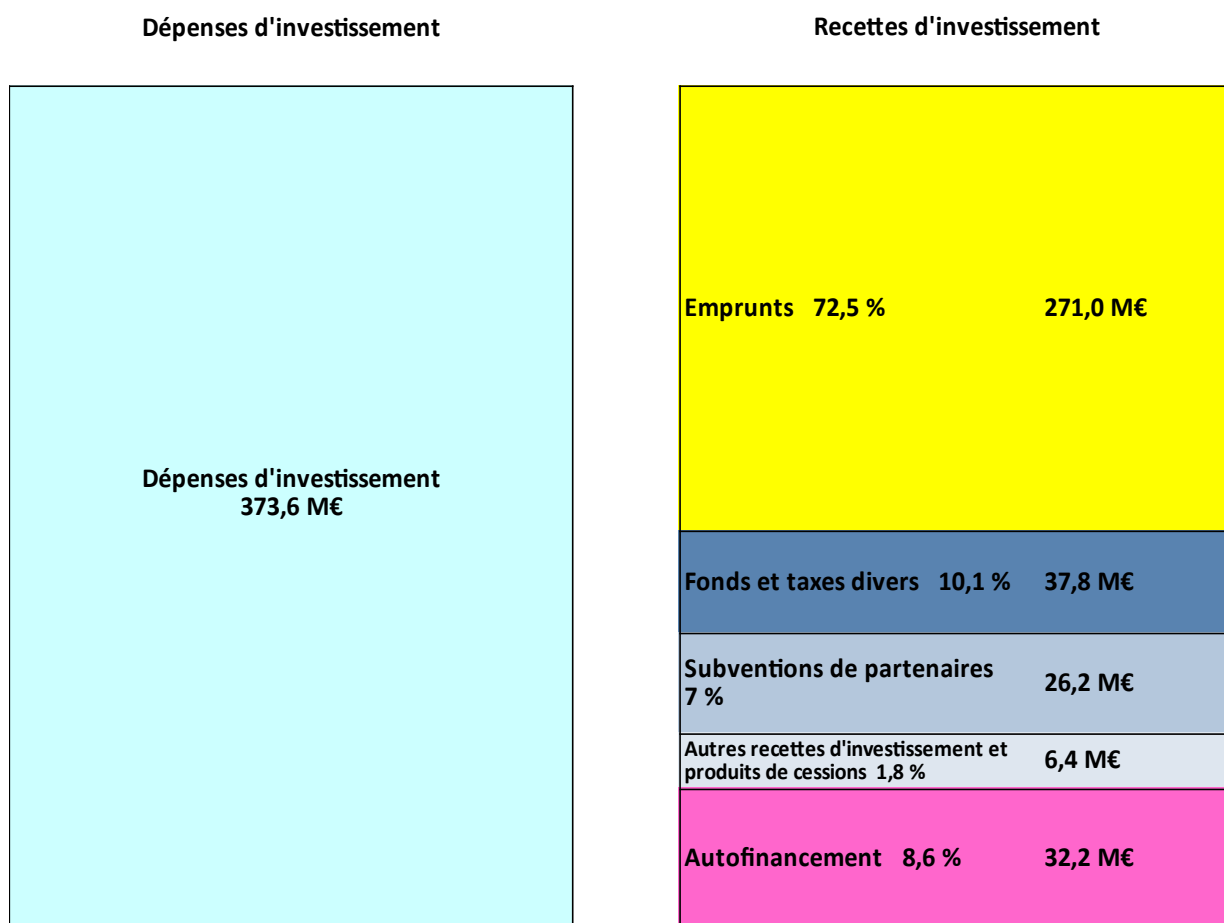
La dette du budget principal s'élève à 675,2 M€ au 1^{er} janvier 2025. La capacité de désendettement est de 6,6 ans au stade du BP 2025.

Les dépenses d'investissement liées à la dette (109,6 M€) couvrent les remboursements en capital des emprunts (69,6 M€) et les opérations de crédits à long terme complémentaires à la ligne de trésorerie et facultés de remboursements temporaires d'emprunts (39,92 M€) qui sont inscrites en dépenses et en recettes pour le même montant.

Les frais financiers (20,07 M€) se répartissent entre les intérêts payés au titre de la dette contractée par Nantes Métropole pour 19,2 M€, ceux remboursés aux communes pour 0,02 M€, et les intérêts liés à la ligne de trésorerie pour 0,83 M€.

270,98 M€ d'emprunts sont inscrits au BP 2025 pour le budget principal. Ce volume sera ajusté à la baisse en cours d'année, notamment avec la reprise de l'excédent 2024.

5- Le financement de l'investissement (en synthèse)

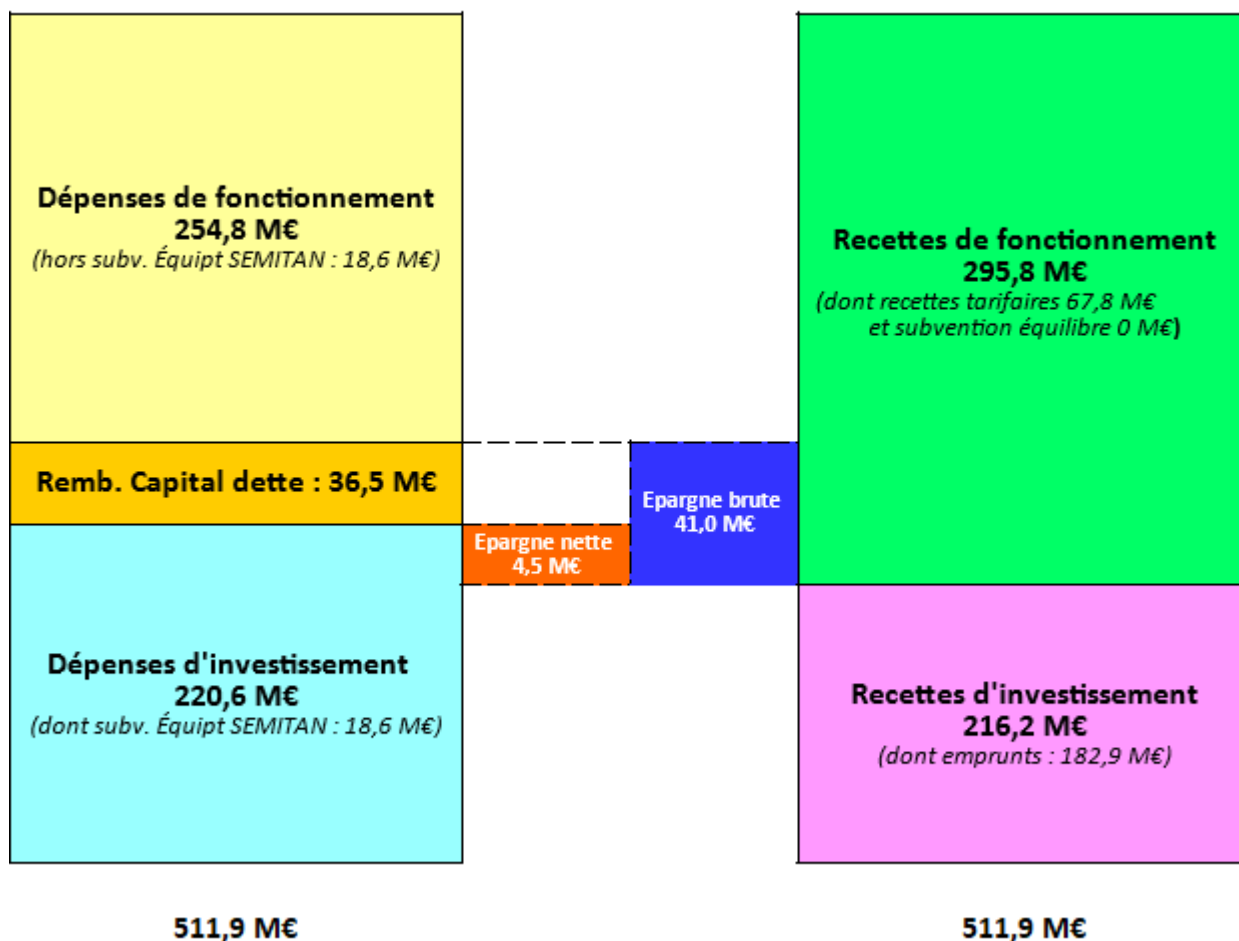


Le niveau d'investissement prévu au BP 2025 pour le budget principal (373,6 M€) est financé par l'autofinancement net pour 8,6 %, par des subventions de partenaires, produits de cessions et fonds divers (dont le FCTVA) pour 18,9 %, et par l'emprunt pour 72,5 %.

2- Le budget annexe des Transports collectifs

Le budget annexe des transports en commun retrace, depuis 2019, l'ensemble des dépenses et recettes liées à l'exploitation, l'entretien et l'extension du réseau de transport public de personnes sur le territoire de la métropole.

Équilibre général – BUDGET ANNEXE TRANSPORT EN COMMUN



. Les recettes de fonctionnement

| BUDGET TRANSPORTS | BP 2024 | BP 2025 | Evolution BP 2025 / BP 2024 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------------------------|
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 286,3 M€ | 295,8 M€ | 3,3% |
| Exploitation réseau TC | 62,8 M€ | 67,8 M€ | 7,9% |
| Transports scolaires | 3,8 M€ | 3,8 M€ | 1,1% |
| Versement mobilité | 211,3 M€ | 223,1 M€ | 5,6% |
| Autres recettes de gestion courante | 1,5 M€ | 1,1 M€ | -27,8% |
| Pilotage mission Transports (dt subv. Except. Budget principal) | 6,9 M€ | 0,0 M€ | -100,0% |

Les recettes de fonctionnement du budget transports atteignent 295,8 M€ au BP 2025 (contre 286,3 M€ au BP 2024), sans subvention exceptionnelle du budget principal cette année (contre 6,9 M€ en 2024), la fréquentation ayant retrouvé son niveau d'avant crise sanitaire.

Elles comprennent :

- le versement mobilité (VM), affecté à 100% à ce budget depuis 2022 (222,2 M€), et la compensation du VM (seuil passé de 9 à 11 salariés) pour 0,88 M€ : soit 223,1 M€
- la dotation générale de décentralisation versée par l'État pour les transports scolaires : 3,2 M€ et la dotation complémentaire régionale : 0,6 M€
- les recettes tarifaires (64,4 M€), les autres recettes (2 M€) de gestion courante de l'exploitation du réseau : soit 66,4 M€ au total
- divers produits exceptionnels (1,35 M€) et des produits de cession pour 1 M€.

A noter que l'avance remboursable dont avait bénéficiée la métropole en tant qu'autorité organisatrice de mobilité, fin 2020, fait l'objet d'un remboursement depuis 2022.

. Les dépenses de fonctionnement (frais financiers inclus)

| BUDGET TRANSPORTS | BP 2024 | BP 2025 | Evolution BP 2025 / BP 2024 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------------------|
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 251,0 M€ | 254,8 M€ | 1,5% |
| Exploitation réseau TC | 227,4 M€ | 228,5 M€ | 0,5% |
| Transports scolaires | 0,0 M€ | 0,0 M€ | 0,0% |
| Matériels roulants | 2,4 M€ | 2,1 M€ | -10,7% |
| Subventions transports | 3,4 M€ | 3,7 M€ | 6,6% |
| Autres dépenses de gestion | 2,1 M€ | 2,1 M€ | 3,4% |
| Pilotage de la mission transports | 4,3 M€ | 4,8 M€ | 11,1% |
| <i>Gestion financière</i> | <i>11,4 M€</i> | <i>13,6 M€</i> | <i>19,8%</i> |

(hors subvention d'équipement à la SEMITAN, retraitée en dépense d'investissement)

Les dépenses de gestion s'élèvent à 254,8 M€ au BP 2025. Elles intègrent des dépenses de personnel affecté au transport en commun pour 2,5 M€ (+2,4%), des moyens généraux pour 2,1 M€ (+1,5%), des dépenses de services publics pour 2,1 M€, le loyer du crédit-bail des rames CAF pour 2,1 M€, la tarification de l'intermodalité (TAN/TER et Métrocéane) pour 3,65 M€ (+6,6%), et principalement les dépenses brutes de la DSP Transports avec la SEMITAN pour 228,5 M€ (+0,5%), ainsi que des taxes foncières pour 3 M€. Les frais financiers sont prévus pour 13,5 M€ en 2025 (+19%), liés aux emprunts relatifs aux transports.

. Les dépenses d'investissement : 220,6 M€ au total (+55,9 M€ par rapport au BP 2024)

| Budget annexe Transports collectifs | Montant initial en AP | Proposition Ajustement en AP | Montant ajusté Proposé en AP | Crédits antérieurs | Crédits 2 024 | Crédits 2 025 | Crédits 2 026 | Crédits 2 027 | Crédits ultérieurs |
|--|-----------------------|------------------------------|------------------------------|--------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------------|
| Dépenses gérées en AP/CP | 1 038,8 M€ | 49,2 M€ | 1 088,0 M€ | 268,1 M€ | 170,8 M€ | 202,0 M€ | 202,3 M€ | 187,8 M€ | 57,0 M€ |
| + subventions d'équipement DSP | | | | 25,5 M€ | 12,9 M€ | 18,6 M€ | | | |
| Total Dépenses d'investissement | 1 038,8 M€ | 49,2 M€ | 1 088,0 M€ | 293,7 M€ | 183,7 M€ | 220,6 M€ | 202,3 M€ | 187,8 M€ | 57,0 M€ |

Des crédits de paiement (dépenses en AP) sont inscrits à hauteur de **202 M€**. Par ailleurs, des subventions d'équipement à la SEMITAN sont prévues pour les opérations de rénovation courantes et les acquisitions de matériels et mobiliers inséparables de l'exploitation du réseau pour **18,6 M€**. Ces dernières sont versées en fonctionnement conformément à la nomenclature comptable M43 relative aux transports urbains de voyageurs, mais font l'objet d'opérations d'ordre pour les intégrer en section d'investissement.

Les crédits prévus en 2025 concernent notamment la poursuite de l'acquisition de matériels roulants et de bus pour 36,0 M€, des rames de tramway fabriquées par Alstom pour 48,7 M€ et de Navibus pour traverser la Loire pour 5,0 M€, les travaux sur le CETEX tramway à Babinière pour 22,9 M€, les travaux de rénovation de la ligne 3 de tramway pour 9,1 M€ et de la ligne 1 pour 4,1 M€, ainsi que les travaux pour la création des lignes 6 et 7 de tramway sur l'île de Nantes pour 43,8 M€ et de la ligne 8 Busway pour 7,4 M€.

Les nouvelles AP votées en 2025 s'élèvent à **+49,2 M€**, dont +48 M€ pour le mandat de travaux de la connexion des lignes 2 et 6 à Babinière.

. Les recettes d'investissement

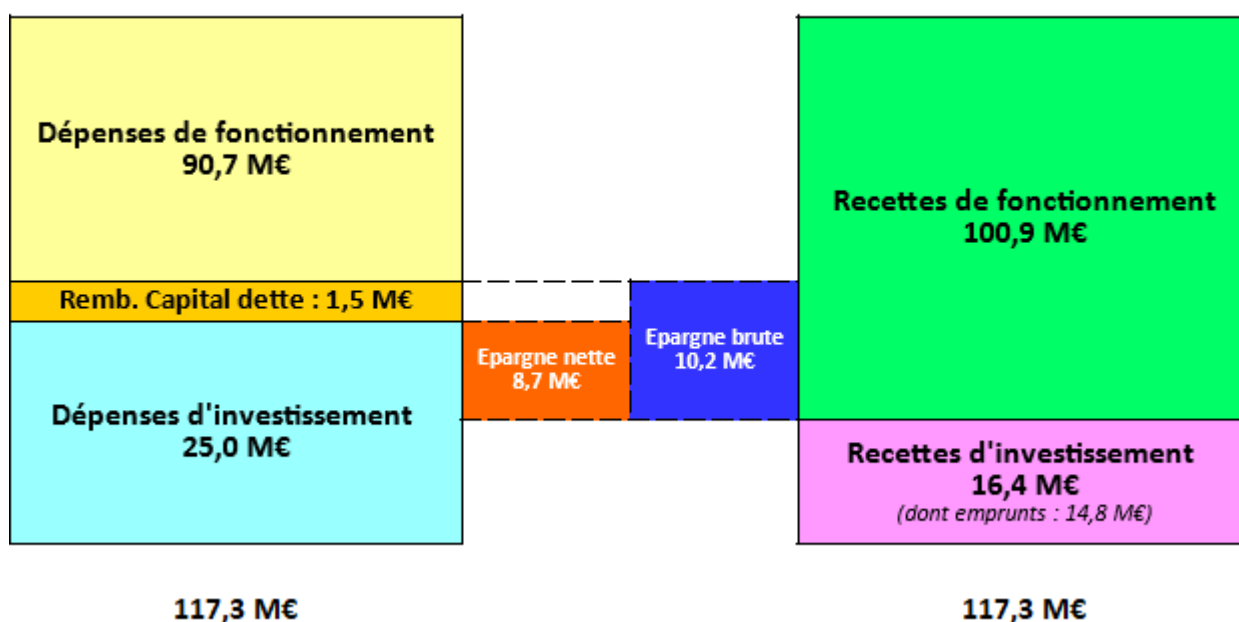
Des recettes sont inscrites à hauteur de 33,2 M€, dont 31 M€ au titre de la récupération de la TVA et 2,2 M€ de subventions de l'Etat.

Le remboursement du capital de la dette du budget Transports est prévu à hauteur de 36,5 M€ (+17,7%), pour un encours de 429,4 M€ au 01/01/2025 (+18%), intégrant les avances de l'État au titre du dispositif de soutien des AOM de fin 2020 pour un capital restant dû de 25,7 M€. La capacité de désendettement est de 10,5 ans au stade du BP 2025.

Le besoin d'emprunt est prévu à 182,9 M€ au BP 2025 (+42% par rapport au BP 2024).

3- Le budget annexe des déchets

Équilibre général – BUDGET ANNEXE DES DECHETS



. Les recettes de fonctionnement

| BUDGET DECHETS | BP 2024 | BP 2025 | Evolution BP 2025 / BP 2024 |
|---|----------------|-----------------|-----------------------------------|
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 96,8 M€ | 100,9 M€ | 4,2% |
| Taxe d'enlèvement des OM | 80,6 M€ | 82,7 M€ | 2,6% |
| Redevance spéciale | 3,5 M€ | 4,0 M€ | 15,0% |
| Vente de produits annexes | 3,5 M€ | 3,5 M€ | 0,0% |
| Autres recettes de gestion courante | 9,1 M€ | 10,6 M€ | 16,4% |
| Trait OM et déchets recyclables | 0,0 M€ | 0,0 M€ | |

Les recettes de fonctionnement du budget déchets s'élèvent à 100,9 M€ (+4,2%). Elles sont principalement composées de la TEOM (82,7 M€, + 2,6 % par rapport au BP 2024 lié à l'évolution des bases indexées à l'IPCH), de redevances spéciales (4 M€) pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers, de ventes de produits annexes (3,5 M€). Les autres recettes liées au traitement des ordures ménagères et déchets recyclables sont évaluées à 10,6 M€.

Le taux de la TEOM est stabilisé à 7,95 % depuis 2022.

. Les dépenses de fonctionnement

| BUDGET DECHETS | BP 2024 | BP 2025 | Evolution BP 2025 / BP 2024 |
|---|----------------|----------------|-----------------------------|
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 90,2 M€ | 90,7 M€ | 0,5% |
| Déchetteries | 6,7 M€ | 7,9 M€ | 16,9% |
| Collecte | 21,0 M€ | 20,9 M€ | -0,7% |
| Traitement | 32,4 M€ | 30,6 M€ | -5,6% |
| Pilotage de la mission déchets | 29,6 M€ | 31,1 M€ | 5,1% |
| <i>Gestion financière</i> | <i>0,4 M€</i> | <i>0,2 M€</i> | <i>-47,7%</i> |

Les dépenses de gestion atteignent 90,5 M€ au BP 2025 (+0,7%), dont 20,9 M€ de charges de personnel (+6,1%), et des moyens généraux et actions de communication prévus pour 9,2 M€ (-6,4%).

Les dotations pour marchés de collecte (14,5 M€) et de traitement (20,3 M€), d'exploitation des déchetteries et écopoints (7,85 M€) et de traitement des déchets issus de déchetteries (5,5 M€), sont complétées par les autres charges de l'OPC (11,2 M€). Les frais financiers sont inscrits pour 0,2 M€.

. Les dépenses d'investissement : 25 M€ (+9,2 M€ par rapport au BP 2024)

| Budget annexe Déchets | Montant initial en AP | Proposition Ajustement en AP | Montant ajusté Proposé en AP | Crédits antérieurs | Crédits 2 024 | Crédits 2 025 | Crédits 2 026 | Crédits 2 027 | Crédits ultérieurs |
|---------------------------------------|-----------------------|------------------------------|------------------------------|--------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------------|
| Total Dépenses gérées en AP/CP | 192,7 M€ | 9,9 M€ | 202,6 M€ | 26,9 M€ | 14,0 M€ | 25,0 M€ | 48,3 M€ | 51,0 M€ | 37,3 M€ |

Des crédits de paiement 2025 sont inscrits à hauteur de 25 M€ sur ce budget et concernent les travaux sur les déchetteries et les écopoints (6,7 M€), l'achat de véhicules (3,3 M€) et de mobiliers de collecte (2,1 M€), l'installation de conteneurs enterrés (0,7 M€), le soutien à l'achat de composteurs et de broyeurs et les travaux à venir sur Prairie de Mauves pour la réhabilitation de l'ancienne décharge (2,3 M€) et pour la création de l'UVE (8,0 M€).

Les nouvelles autorisations de programme s'établissent à +9,9 M€, dont +1,2 M€ pour l'extension de l'écopoint des Dervallières et +0,7 M€ pour les travaux à venir sur l'UVE Prairie de Mauves. Par ailleurs, l'achat de véhicules nécessite +1,6 M€ de crédits, le mobilier de collecte (bacs et points d'apport volontaire) +3 M€ et les containers enterrés +0,8 M€. Enfin, les travaux d'amélioration sur les différents sites, pour répondre aux exigences réglementaires sont prévus pour +1,5 M€.

Ce budget présente une épargne nette de 8,7 M€ (8,5% des recettes réelles de fonctionnement, contre 5% en 2024).

Des recettes d'investissement sont inscrites pour 1,5 M€, concernant le FCTVA principalement.

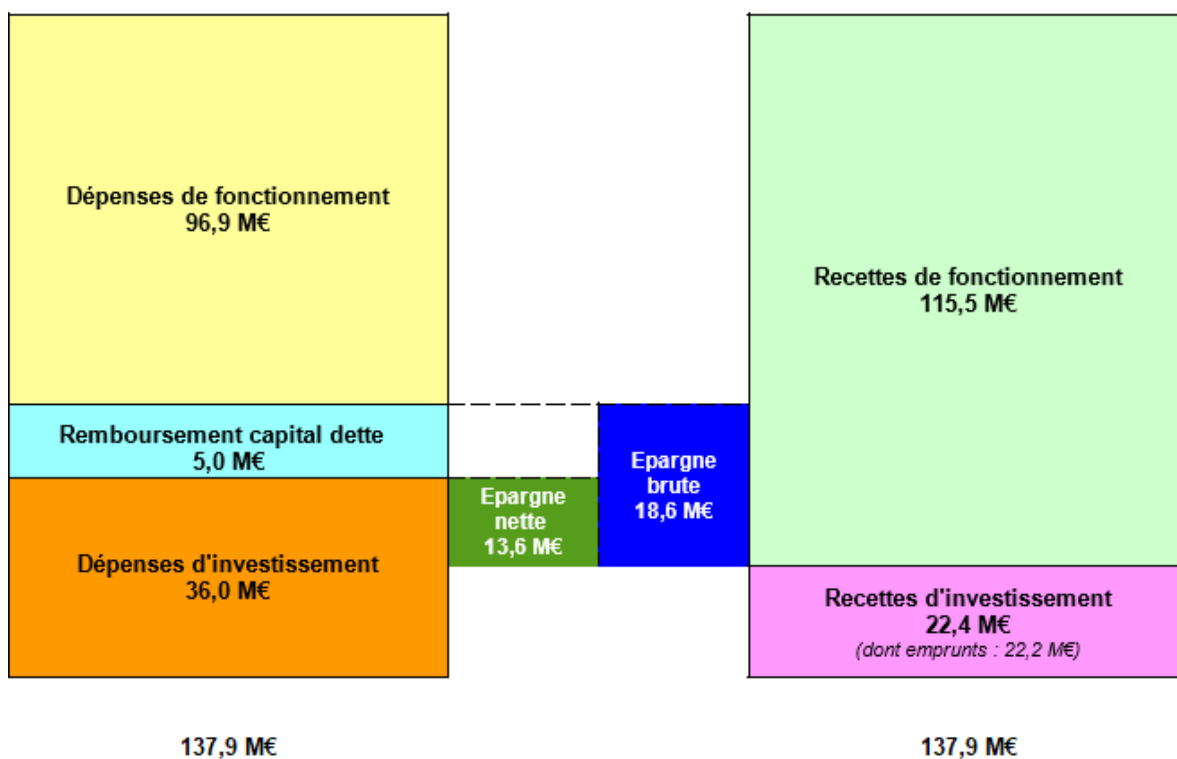
Le remboursement du capital de la dette du budget déchets est prévu à hauteur de 1,5 M€, pour un encours de 5,3 M€ au 1^{er} janvier 2025. La capacité de désendettement est de 0,5 an au stade du BP 2025.

Ce budget intègre un besoin d'emprunt de 14,8 M€ au stade du BP 2025 (+88% par rapport au BP 2024).

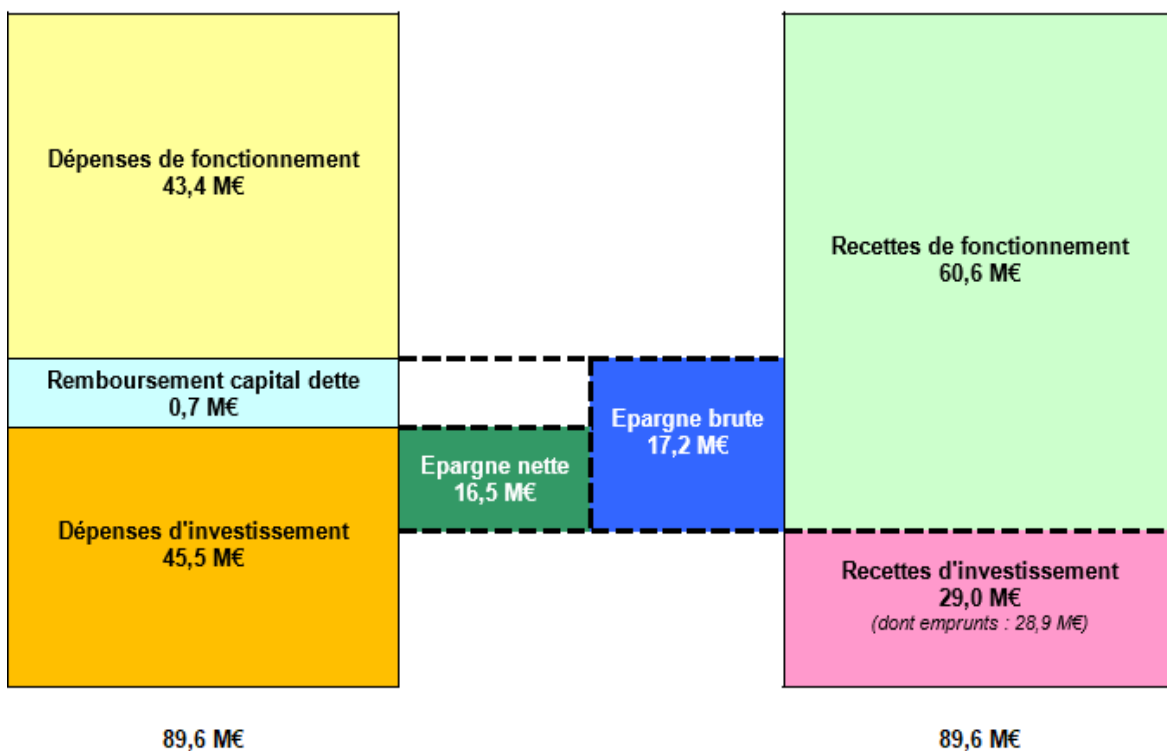
4- Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

Ces deux budgets annexes représentent un volume total de 227,5 M€ (+7,6%), dont 140,3 M€ (+4,5%) de dépenses de fonctionnement et 81,5 M€ (+18%) de dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette : 5,7 M€).

BUDGET ANNEXE EAU



BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT



. Les recettes de fonctionnement

Ces 2 budgets s'adossent sur une recette principale assise sur les ventes d'eau. La refonte tarifaire décidée en décembre 2022 s'applique sur les factures d'eau depuis 2023. La tarification avait évolué avec une diminution de 40 % de la part fixe pour l'abonnement et une augmentation de la part variable du mètre cube de 21,7 % (hors tarification solidaire). L'objectif poursuivi est d'inciter aux économies d'eau et à la préservation de la ressource, avec une facture plus corrélée à la consommation, tout en garantissant le pouvoir d'achat pour les plus précaires.

Ainsi, le tarif moyen du mètre cube est fixé à 3,90 € TTC (facture de référence de 120 m³), inférieur au tarif moyen national qui est de 4,34 €.

A compter de 2025, le budget de l'eau intègre un nouveau schéma comptable concernant les recettes, impactant les reversements réalisés au budget annexe assainissement.

| BUDGET EAU | BP2024 | BP2025 | Evolution BP2025/ BP 2024 |
|---|-----------------|-----------------|---------------------------------|
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 119,0 M€ | 115,5 M€ | -2,9% |
| Exploitation réseaux production et distribution | 6,8 M€ | 6,9 M€ | 2,0% |
| Clientèle abonnés | 0,2 M€ | 0,2 M€ | 0,0% |
| Ventes d'eau aux abonnés | 45,2 M€ | 45,0 M€ | -0,4% |
| Fonds collectés pour AELB et BA Assainissement | 47,7 M€ | 42,3 M€ | -11,4% |
| Abonnements | 14,8 M€ | 16,5 M€ | 11,7% |
| Autres recettes de gestion courante | 0,3 M€ | 0,1 M€ | -44,9% |
| Recettes exceptionnelles | 2,0 M€ | 2,0 M€ | -% |
| Pilotage mission eau | 2,0 M€ | 2,4 M€ | 20,1% |

Aussi, sur le budget Eau, les recettes sont inscrites à hauteur de 115,5 M€, en baisse de 2,9%. Les ventes d'eau sont prévues à 45 M€ (-0,4%) et les abonnements à 16,5 M€ (+11,7%).

| BUDGET ASSAINISSEMENT | BP 2024 | BP 2025 | Evolution BP 2025 / BP 2024 |
|---|----------------|----------------|-----------------------------------|
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 56,2 M€ | 60,6 M€ | 7,9% |
| Exploitation réseaux | 0,0 M€ | 0,0 M€ | |
| Redevance assainissement | 42,7 M€ | 45,2 M€ | 5,7% |
| Participation assainissement collectif | 6,5 M€ | 6,5 M€ | 0,0% |
| Autres recettes de gestion courante | 6,7 M€ | 7,0 M€ | 5,2% |
| Produits exceptionnels | 0,1 M€ | 1,6 M€ | |
| Pilotage mission assainissement | 0,2 M€ | 0,3 M€ | |

Sur le budget Assainissement, les recettes sont inscrites à hauteur de 60,6 M€, en hausse de 7,9%. Le produit de la redevance assainissement, recette principale de ce budget (45,2 M€), est prévu en hausse de 5,7%. La participation sur le financement de l'assainissement collectif (PFAC) est inscrite pour 6,5 M€ et les autres recettes d'exploitation courante sont prévues à 7 M€.

. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont inscrites à hauteur de 96,9 M€ pour l'Eau (stables par rapport au BP 2024), avec des reversements à l'Agence de l'eau et à l'assainissement atteignant 42,2 M€ (-7,4%).

| BUDGET EAU | BP2024 | BP2025 | Evolution BP2025/ BP 2024 |
|---|----------------|----------------|---------------------------|
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 96,9 M€ | 96,9 M€ | 0,0% |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors versements au budget assainissement et à l'agence de l'eau | 51,3 M€ | 54,7 M€ | 6,6% |
| Exploitation des installations de production | 11,6 M€ | 15,9 M€ | 37,4% |
| Exploitation des installations de distribution | 5,6 M€ | 6,0 M€ | 6,7% |
| Clientèle | 0,5 M€ | 0,5 M€ | -0,2% |
| Recettes/Redevances/Reversement | 45,6 M€ | 42,2 M€ | -7,4% |
| Pilotage de la mission eau | 31,3 M€ | 30,4 M€ | -2,9% |
| Coopération décentralisée (1 % eau) | 0,3 M€ | 0,3 M€ | 0,0% |
| <i>Gestion financière</i> | <i>2,0 M€</i> | <i>1,6 M€</i> | <i>-20,4%</i> |

Concernant la production d'eau potable, les dépenses s'élèvent à 15,9 M€ (+4,3 M€). Elles intègrent les coûts de fonctionnement pour la sûreté, l'énergie et la maintenance, les produits de traitement, et les tests nécessaires au fonctionnement de la nouvelle usine.

Les dépenses liées à la distribution d'eau sont inscrites à hauteur de 6 M€ (+6,7%). Celles liées à la clientèle s'élèvent à 0,5 M€.

Les frais de pilotage de la mission eau comprennent notamment les taxes, la masse salariale (16,4 M€, soit +2,1%), les locations immobilières, les frais de gardiennage... Ils sont inscrits à hauteur de 30,4 M€ (-2,9%) et tiennent compte de la mise en œuvre de la tarification sociale. Les frais financiers s'élèvent à 1,5 M€ en 2025.

| BUDGET ASSAINISSEMENT | BP 2024 | BP 2025 | Evolution BP 2025 / BP 2024 |
|---|----------------|----------------|-----------------------------|
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 37,3 M€ | 43,4 M€ | 16,3% |
| Exploitation collecte, transferts et petits traitements | 6,2 M€ | 6,4 M€ | 2,6% |
| Exploitation traitement des stations d'épuration | 11,2 M€ | 12,1 M€ | 8,4% |
| Pilotage de la mission assainissement | 19,6 M€ | 24,6 M€ | 25,6% |
| Coopération décentralisée | 0,2 M€ | 0,2 M€ | 0,0% |
| <i>Gestion financière</i> | <i>0,2 M€</i> | <i>0,2 M€</i> | <i>-15,8%</i> |

Les dépenses réelles de fonctionnement pour l'Assainissement sont prévues à hauteur de 43,4 M€, en hausse de 16,3%.

Les dépenses d'exploitation de la collecte des eaux usées s'élèvent à 6,4 M€, dont 2,7 M€ liés aux charges de gestion des opérateurs privés et 3,65 M€ liés à l'exploitation des équipements (dont l'électricité).

Les dépenses d'exploitation et de traitement des stations d'épuration et de traitement des boues sont prévues à hauteur de 12,1 M€ au titre du nouveau marché d'exploitation (+8,3%).

Les dépenses de pilotage de la mission assainissement : masse salariale (12,7 M€), taxes, locations immobilières... s'élèvent au total à 24,55 M€. Elles tiennent compte de la poursuite de la tarification sociale. Les frais financiers s'élèvent à 0,16 M€ en 2025.

. L'investissement : 81,5 M€ au total (+12,5 M€ par rapport au BP 2024)

Sur ces 2 budgets annexes, les crédits de paiement gérés en AP atteignent 79,9 M€ pour 2025, hors gestion de la dette. Une subvention d'équipement de 1,6 M€ (retraitée en investissement) est aussi prévue pour le nouveau délégataire du CTVD de la Prairie de Mauves : la société Séché Environnement, au BA Assainissement.

Les autorisations de programme ouvertes au BP 2025 s'élèvent à +10,6 M€ sur l'Eau et à +16,6 M€ pour l'Assainissement.

| Budget annexe Eau Potable | Montant initial en AP | Proposition Ajustement en AP | Montant ajusté Proposé en AP | Crédits antérieurs | Crédits 2 024 | Crédits 2 025 | Crédits 2 026 | Crédits 2 027 | Crédits ultérieurs |
|---------------------------------------|-----------------------|------------------------------|------------------------------|--------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------------|
| Total Dépenses gérées en AP/CP | 160,2 M€ | 10,6 M€ | 170,8 M€ | 71,0 M€ | 25,3 M€ | 36,0 M€ | 17,9 M€ | 19,5 M€ | 1,1 M€ |

Sur le budget Eau, les dépenses (36 M€) concernent la modernisation de l'usine de la Roche pour 8,1 M€, le renouvellement des canalisations des ponts Aristide Briand et Clémenceau pour 2,9 M€ et le renouvellement du Feeder Atout Sud pour 3,6 M€.

Au titre des investissements récurrents, 4,8 M€ sont consacrés aux études ou travaux neufs et de gros entretien des moyens de production, 12,6 M€ aux extensions et renouvellement du réseau de distribution et 0,8 M€ au matériel technique de comptage. Les crédits dédiés au numérique et à la sûreté sont prévus pour 0,9 M€ en 2025. Enfin, les études liées au titre du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) et pour la résilience des ouvrages sont prévues pour 0,2 M€.

| Budget annexe Assainissement | Montant initial en AP | Proposition Ajustement en AP | Montant ajusté Proposé en AP | Crédits antérieurs | Crédits 2 024 | Crédits 2 025 | Crédits 2 026 |
|--|-----------------------|------------------------------|------------------------------|--------------------|---------------|---------------|---------------|
| Dépenses gérées en AP/CP | 242,5M€ | 16,6M€ | 259,2M€ | 69,7M€ | 37,8M€ | 43,9M€ | 39,8M€ |
| + subventions d'équipement | | | | | | 1,6M€ | |
| Total Dépenses d'investissement | 242,5M€ | 16,6M€ | 259,2M€ | 69,7M€ | 37,8M€ | 45,5M€ | 39,8M€ |

Sur le budget Assainissement, les crédits de paiement 2025 gérés en AP (43,9 M€) concernent le programme de protection du bassin Barbin (6 M€), le renouvellement des réseaux boulevard de la Prairie aux Ducs (0,8 M€) et à Belle Etoile (1,6 M€), ainsi que l'aménagement des réseaux dans la ZAC Pirmil Les Isles (0,6 M€) et Petite Hollande (0,1 M€). Par ailleurs, 13,8 M€ sont affectés à la réhabilitation et l'extension des réseaux de collecte et transferts, 0,8 M€ aux travaux de branchements, 7,5 M€ au titre des travaux de structure d'exploitation et 8,2 M€ pour les infrastructures de traitement. Enfin, une subvention d'équipement de 1,6 M€ est prévue pour la construction d'une nouvelle station d'épuration sur le pôle d'écologie urbaine à la Prairie de Mauves.

. Les épargnes et la dette

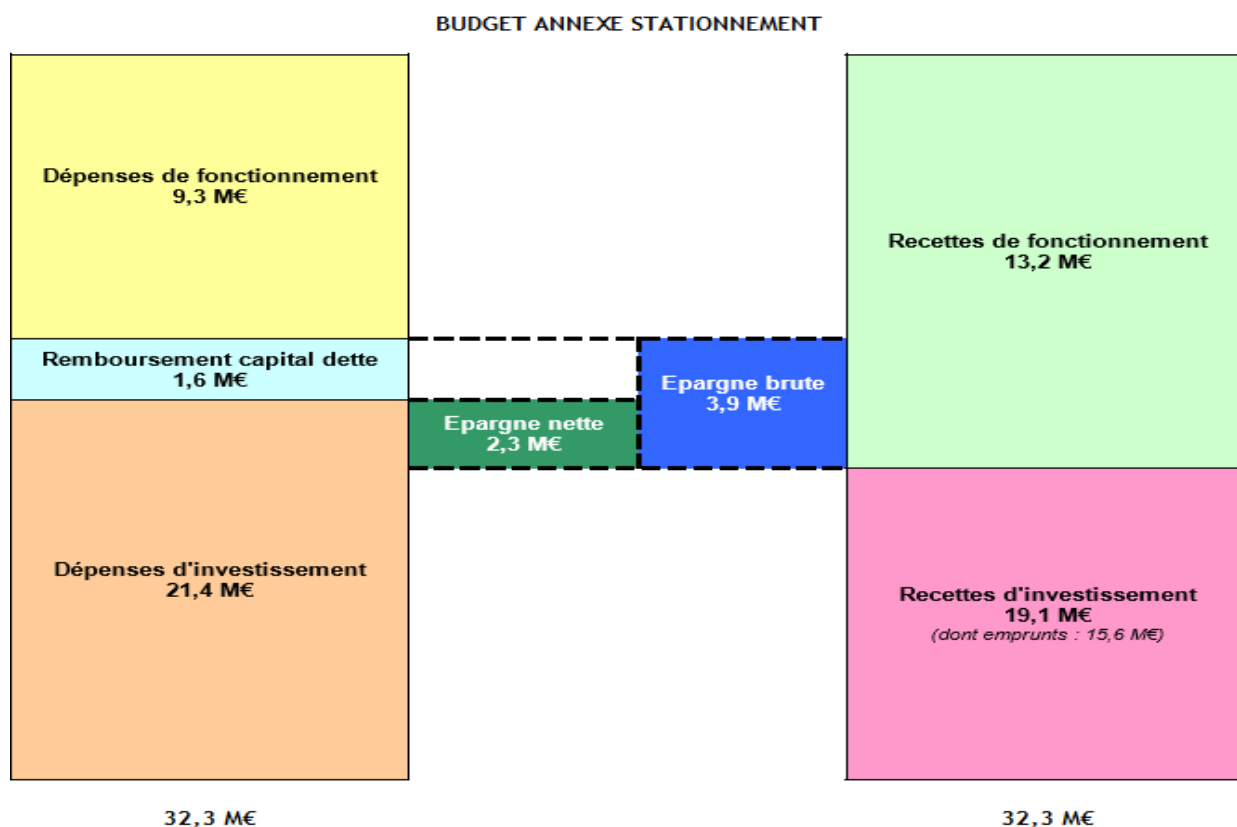
Ces budgets présentent des niveaux d'épargne nette de 13,6 M€ pour le budget Eau (11,7% des recettes réelles de fonctionnement) et de 16,5 M€ pour le budget Assainissement (27% des recettes réelles de fonctionnement), permettant le financement d'une part importante des investissements.

Les emprunts nécessaires à l'équilibre du budget primitif 2025 atteignent 22,2 M€ au budget Eau et 28,9 M€ au budget Assainissement, soit respectivement + 49% et + 46% par rapport au BP 2024.

Pour l'eau, le remboursement du capital représente 5 M€. Pour l'assainissement, le remboursement du capital représente 0,7 M€.

La dette du budget de l'Eau au 1^{er} janvier 2025 atteint 49,2 M€ et celle du budget de l'Assainissement 10,7 M€. La capacité de désendettement est de 2,6 ans pour l'Eau et de 0,6 an sur l'Assainissement au stade du BP 2025.

5 – Le budget annexe du stationnement



. **Les recettes de fonctionnement** sont inscrites à hauteur de 13,2 M€ (+23%) et traduisent la reprise de fréquentation des parkings. Ceux mis en gestion déléguée (8,6 M€) augmentent de 1,4 M€ (+19%), et ceux exploités en régie (2,6 M€) diminuent légèrement de 0,3 M€. Les parkings relais tarifés sont stabilisés à 0,7 M€. Les parkings délégués évoluent en application du montant de leurs redevances contractuelles. Il n'est pas prévu de subvention exceptionnelle du budget principal pour ce budget annexe au BP 2025, comme en 2024.

| BUDGET STATIONNEMENT | BP 2024 | BP 2025 | Evolution BP2025 / BP 2024 |
|---|----------------|----------------|----------------------------|
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 10,7 M€ | 13,2 M€ | 23,0% |
| Exploitation parkings régie | 2,9 M€ | 2,6 M€ | -10,0% |
| Exploitation parkings délégués | 7,2 M€ | 8,6 M€ | 19,5% |
| Parcs relais | 0,6 M€ | 0,7 M€ | 13,1% |
| Autres recettes de gestion courante | 0,0 M€ | 0,0 M€ | |
| Produits exceptionnels | 0,0 M€ | 1,3 M€ | |
| Pilotage mission stationnement | 0,0 M€ | 0,0 M€ | |

. **Les dépenses de fonctionnement** sont inscrites à hauteur de 9,3 M€, en hausse de 1,3 M€ (+16,9%). Celle-ci est principalement liée aux périmètres des parkings en DSP (nouveaux contrats DSP Coeur de ville et DSP Gare) qui évoluent globalement de 65% (+1,2 M€). La masse salariale de ce budget s'élève à 0,95 M€ (+2,6%). Les frais généraux atteignent à 0,6 M€ (+0,1 M€). Et les frais financiers sont inscrits pour 0,7 M€ (+58%).

| BUDGET STATIONNEMENT | BP 2024 | BP 2025 | Evolution BP2025 / BP 2024 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|----------------------------|
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 8,0 M€ | 9,3 M€ | 16,9 % |
| Parkings gérés en régie | 0,6 M€ | 0,6 M€ | -8,7 % |
| Parkings en gestion déléguée | 1,8 M€ | 3,0 M€ | 65,1 % |
| Parcs relais | 3,6 M€ | 3,5 M€ | -4,1 % |
| Pilotage de la mission stationnement | 1,5 M€ | 1,6 M€ | 8,5 % |
| <i>Gestion financière</i> | <i>0,4 M€</i> | <i>0,7 M€</i> | <i>58,1 %</i> |

. L'investissement : **21,4 M€** (+5,8 M€ par rapport au BP 2024)

| Budget annexe Stationnement | Montant initial en AP | Proposition Ajustement en AP | Montant ajusté Proposé en AP | Crédits antérieurs | Crédits 2 024 | Crédits 2 025 | Crédits 2 026 | Crédits 2 027 | Crédits ultérieurs |
|--------------------------------|-----------------------|------------------------------|------------------------------|--------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------------|
| Total Dépenses gérées en AP/CP | 110,1 M€ | 4,0 M€ | 114,1 M€ | 16,1 M€ | 16,4 M€ | 21,4 M€ | 14,8 M€ | 34,5 M€ | 10,9 M€ |

Les crédits de paiement 2025 sont inscrits à hauteur de 21,4 M€, dont 10,1 M€ pour les P+R (7,2 M€ pour le P+R Babinière qui doit être livré courant 2025, 1,1 M€ pour le P+R Les Sablières à Rezé et 0,3 M€ pour le solde des paiements du P+R Bas Chantenay), 1,3 M€ de participation pour le parking loueurs de la Gare Sud de Nantes, 3,3 M€ pour la création d'un parking au sein du QHU et 5,8 M€ pour les parkings îlots K et L en face de l'entrée du futur CHU.

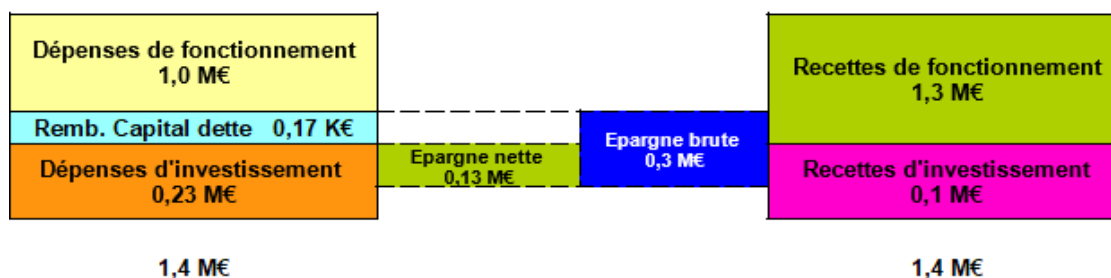
Les nouvelles autorisations de programme s'établissent à +4 M€, notamment pour les travaux de réhabilitation du parking Cité des Congrès (3,2 M€) et l'ajustement du montant d'acquisition du parking courte durée Gare Sud (+0,8 M€).

L'épargne nette s'élève à 2,3 M€ et représente 17,5% des recettes réelles de fonctionnement.

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2025 s'élève à 19,7 M€. La capacité de désendettement est de 5,1 ans au stade du BP 2025. **Ce budget intègre un besoin d'emprunt de 15,6 M€** au stade du BP 2025 (+15 % par rapport au BP 2024).

6 - Le budget annexe des Locaux industriels et commerciaux

BUDGET ANNEXE LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX



Le budget annexe des locaux industriels et commerciaux est destiné à la gestion et à l'exploitation d'un patrimoine immobilier communautaire mis au service des entreprises (pépinières, hôtels d'entreprises...).

Suite au renouvellement du contrat en 2021, la DSP PIEM est intégrée au budget principal. Ce patrimoine est géré par marchés de gestion, avec la SPLA Nantes Métropole Aménagement.

Les recettes de fonctionnement atteignent 1,3 M€ et les dépenses de même nature s'élèvent à 1 M€.

Les investissements sont prévus à 0,231 M€ au BP 2025 pour l'entretien des immeubles économiques (40 K€) et de la maison des chercheurs étrangers (191 K€).

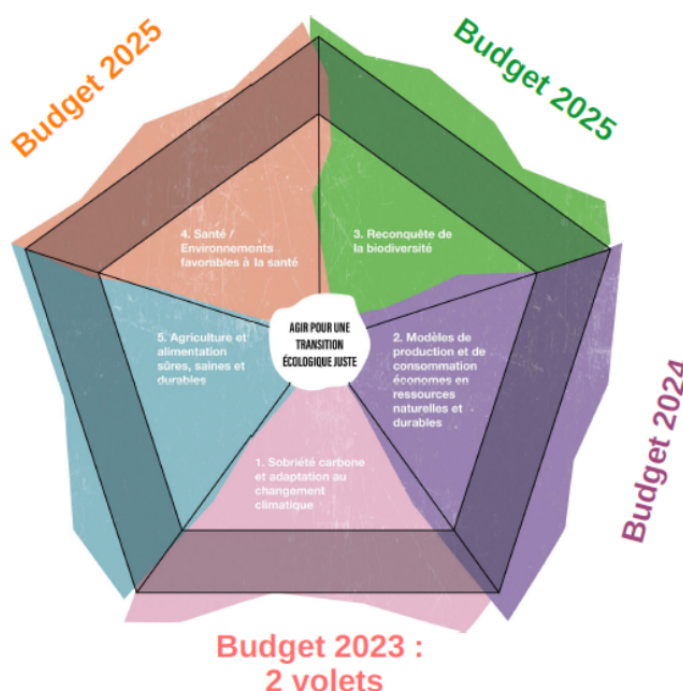
La dette au 1^{er} janvier 2025 du budget LIC s'élève à 0,4 M€. La capacité de désendettement est de 1,5 an au stade du BP 2025.

Partie II - Le Budget Vert 2025

La démarche de budgétisation verte à Nantes Métropole

Dans le cadre de l'animation du marqueur « transition écologique » et du label « Climat-Air-Energie » de l'ADEME (ex Citergie), la Métropole s'est engagée dans une démarche d'**évaluation de l'impact de son budget sur la transition écologique**, avec une 1ère mise en œuvre dans le cadre du vote du budget 2023. L'exercice a été poursuivi en 2024 et est désormais acté dans nos processus. En effet, cet outil doit permettre in fine d'aligner les engagements budgétaires sur les enjeux de la transition écologique déclinés dans le référentiel nantais représenté par le pentagone de la transition écologique ci dessous. Il s'agit d'identifier et de faire ressortir les dépenses favorables ou défavorables aux enjeux écologiques.

Pour le **budget 2025**, les dépenses d'investissement seront analysées pour la première fois sous 5 angles environnementaux du « pentagone », à savoir “atténuation du changement climatique”, “adaptation au changement climatique”, “économie des ressources”, “biodiversité” et “santé environnementale”. Cette analyse à 5 axes permet de proposer une lecture de l'impact environnemental global des dépenses de la collectivité.



Rappel de la finalité du budget vert

L'analyse réalisée sur la totalité des budgets (*hors masse salariale*) permet de vérifier la compatibilité des engagements financiers avec les objectifs environnementaux.

Le but est principalement l'amélioration continue et la mobilisation de la collectivité pour la transition écologique. Il s'agit d'un outil contributif à l'animation du marqueur pilier « transition écologique » et il est reconnu comme un levier particulièrement puissant.

En effet, le caractère transversal par essence de la construction du budget permet de mobiliser largement les services autour des objectifs environnementaux et contribue à diffuser la culture sur les enjeux de transition écologique.

En complémentarité avec les autres instruments de mesure de la performance écologique tels que les indicateurs du rapport développement durable, cela permet à la collectivité d'**évaluer son action pour tenir la trajectoire fixée**.

Le référentiel méthodologique nantais

La démarche nantaise s'appuie sur la méthodologie de référence pour l'analyse de l'impact des actions de la collectivité sur le climat, développée par l'Institut de l'économie pour le climat (**I4CE**). Pour l'axe "climat/sobriété carbone", la plupart des catégories de dépenses sont déjà classées par la méthodologie I4CE (*taxonomie*), car l'impact carbone des pratiques est déjà connu techniquement, pour les principales thématiques : performances énergétiques des constructions, modes de transports, types d'énergies, ...

Pour étendre l'analyse aux autres enjeux du référentiel transition écologique nantais, la logique de la méthodologie I4CE (*outils et critères précis de classement*) a été reprise. Conjuguée au respect des principes guidant cette méthodologie (*parcimonie des moyens, transparence, bonne foi, prudence et charge de la preuve*), cela garantit l'objectivité et la rigueur de la démarche.

Les éléments essentiels au classement sont synthétisés dans des "**arbres de décision**" montrant la correspondance entre pratiques constatées et cotations associées :



Chaque dépense est analysée au prisme des différents enjeux du référentiel sans agrégation afin d'éviter une vision réductrice de la transition écologique à réaliser et de pouvoir engager une dynamique de progrès.

L'aboutissement du travail de construction du socle méthodologique sur **5 axes** permet d'obtenir une analyse complète et pertinente des budgets 2025, en cohérence avec l'approche "**One health**". Nantes Métropole s'inscrit ainsi dans les perspectives « finance durable » nationales européennes.



Budget vert métropolitain sur 5 axes et "annexe verte" au compte administratif

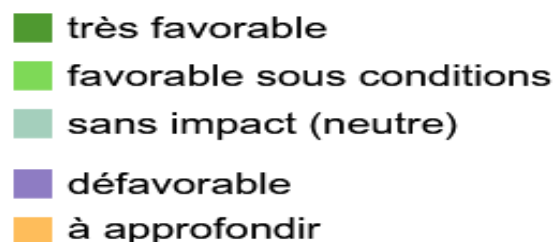
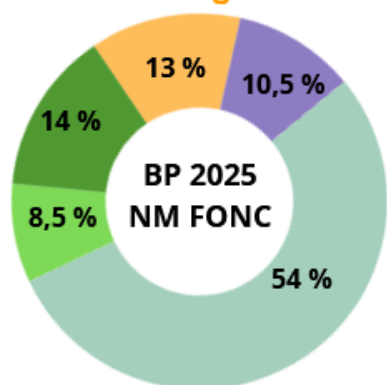
Le décret du 16 juillet 2024 rend réglementairement obligatoire la production d'une annexe budgétaire intitulée " impact du budget pour la transition écologique" pour les collectivités >3500 hab dès 2025 sur le compte administratif 2024.

Cette « annexe verte » sera réalisée à partir de notre budget de transition écologique, et nous veillerons au maintien d'une convergence méthodologique par l'intermédiaire de France urbaine, qui s'appuie sur l'expérience des collectivités adhérentes dans les discussions avec l'État.

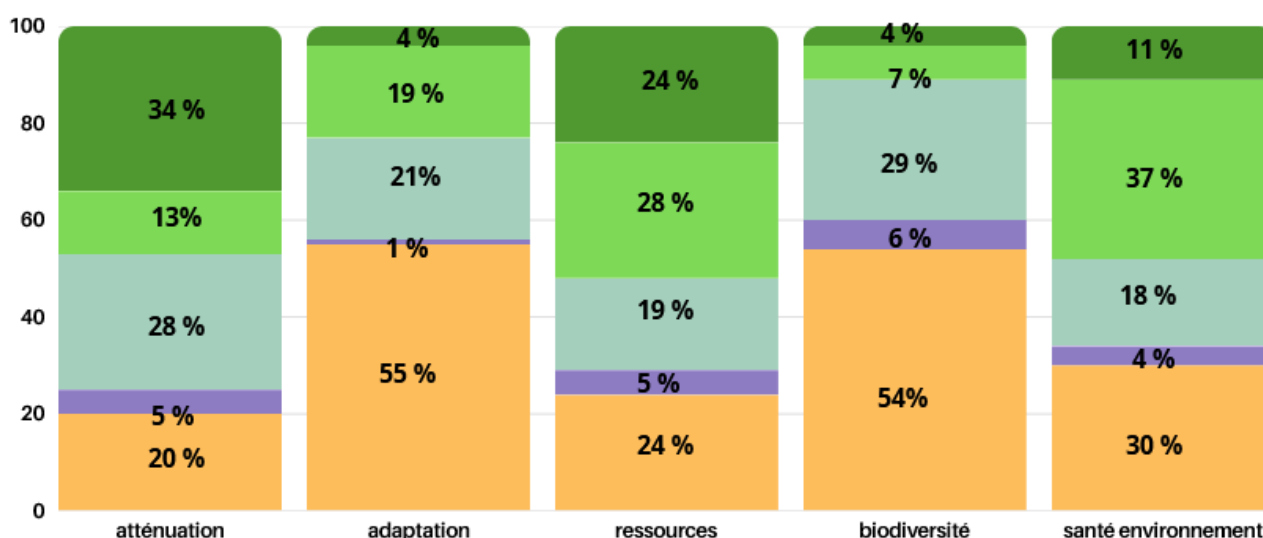
L'annexe verte présente une version simplifiée de l'analyse : L'objectif affiché par l'Etat est de valoriser les efforts d'investissement consentis par les collectivités locales en faveur de la transition écologique, et de les agréger au niveau national. Notre objectif à travers la « budgétisation écologique » est l'alignement des dépenses sur les objectifs environnementaux et l'amélioration des pratiques en profondeur, ce qui nécessite une analyse plus fine.

Synthèse des résultats de l'analyse "5 axes" des budgets 2025 de Nantes Métropole

ANALYSE DU FONCTIONNEMENT (atténuation du changement climatique)



ANALYSE DE L'INVESTISSEMENT



Précisions et explications

L'analyse de la **section de fonctionnement** est cette année focalisée sur l'axe « atténuation du changement climatique-sobriété carbone ». La part de dépenses « vertes » concerne notamment l'exploitation des **transports en commun décarbonés**, la **gestion des déchets** aboutissant à réduire la part d'enfouissement, les actions en faveur des **mobilités durables**, des **énergies renouvelables** et de la **rénovation énergétique des bâtiments**, la **maintenance informatique**, la **maintenance des véhicules décarbonés** du parc autos. Les 4 autres axes environnementaux devront être analysés également en fonctionnement, cela interviendra lorsque le travail d'harmonisation des clauses actant les engagements environnementaux de nos partenaires au sein des marchés, délégations de service public ou conventions de financement sera achevé.

L'intérêt majeur de la démarche est de permettre une prise de conscience de l'impact écologique de nos modes de faire, et de l'existence de leviers pour des pratiques plus vertueuses. La réduction de la part de dépenses « à approfondir » (difficiles à qualifier) reflète ce processus. L'analyse des **dépenses d'investissement** montre une part d'« indéfini » inférieure à 30 % pour

les axes « atténuation du changement climatique », « ressources » et « santé environnementale », qui sont les mieux pris en compte, notamment au vu des compétences de la Métropole. C'est moins le cas pour les axes « adaptation au changement climatique » et « biodiversité », où plus de la moitié des dépenses n'ont pu être qualifiées faute de données suffisantes, et dont la part de dépenses vertes est moindre.

Une démarche porteuse de progrès, les évolutions observées à la Métropole

Les compétences majeures de la Métropole (*Transports, Eau, Déchets*) sont très contributives à la transition écologique et cela se reflète sur les résultats présentés, notamment sur les axes « atténuation du changement climatique », « ressources » et « santé environnementale » (*moins de 10% de dépenses défavorables en moyenne*). L'analyse de plus en plus pointue de l'impact des autres secteurs permet de consolider la dynamique générale d'amélioration :



NUMERIQUE

La méthodologie revue pour aligner les critères sur les constats et objectifs de la démarche numérique responsable, comportant notamment un diagnostic environnemental, permet de suivre la trajectoire de la collectivité

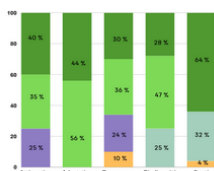


DECHETS

Des grilles d'analyse par type d'équipement (déchetterie, usine de traitement etc) co-construites avec les services sont en cours d'élaboration, à l'image de celles faites pour les sports ou l'espace public



LES ESPACES PUBLICS



La grille d'analyse co-construite avec les services est désormais opérationnelle pour qualifier les projets à différentes étapes et avec une vision détaillée et concrète des enjeux

DSP ET COMMANDE PUBLIQUE



De nombreuses dépenses indéfinies en fonctionnement pourront être qualifiées dans le cadre du déploiement de clauses environnementales dans les contrats



L'implication des services est la condition de réussite de la démarche et de la bifurcation écologique plus généralement. Dans le cadre de l'animation du marqueur « transition écologique » appuyée sur la démarche de budgétisation verte, des outils sont mis en place, il s'agit notamment d'analyses co-produites avec les services dès la conception des projets, d'un travail sur des clauses dédiées dans les conventions, de pédagogie adaptée par thématiques via des vidéos ou des fiches.

Partie III - La budgétisation sensible au genre en 2025

Le lancement de la démarche de "budgétisation sensible" au genre (BSG)

Une 1^{ère} expérimentation de la BSG sur l'opération Gloriette Petite Hollande

Une **expérimentation d'analyse BSG** est engagée depuis **fin 2024** sur le projet de réaménagement de la place **Gloriette Petite Hollande**.

Compte-tenu de l'envergure du projet, il a été **nécessaire d'adapter la méthode BSG** traditionnellement appliquée et de faire une **analyse sur les 4 éléments** qui structurent un projet d'aménagement : **la concertation, la conception, la consultation et la communication** :

- La **concertation** concerne la prise en compte des différents besoins et usages des riverains et riveraines, des usagers et usagères des espaces à concevoir.
- La **conception** concerne la manière dont les espaces, la circulation, le mobilier prennent en compte la diversité de ces besoins et usages
- La **consultation** concerne l'analyse genrée des marchés publics et leur effet levier pour favoriser la mixité et l'égalité femmes-hommes
- La **communication** concerne la représentation et les outils d'information du projet.

Pour chacune de ces composantes, il s'agit **d'analyser les intentions, les enjeux, les données en matière de prise en compte du genre et il est proposé des mesures d'ajustement**.

Calendrier d'analyse :

- Septembre – Décembre 2024 : sensibilisation des services, analyse des intentions et des enjeux du projet, collecte et analyse des données
- Janvier – Mars 2025 : élaboration des préconisations et des mesures d'ajustements possibles, rédaction du rapport d'analyse
- Avril 2025: présentation aux élus pilotes de la démarche et discussions sur les ajustements possibles, pour permettre ensuite une réutilisation de la méthode pour la réalisation d'autres opérations d'espace public.

Cette **analyse BSG sur le projet Gloriette Petite Hollande s'inscrit dans la démarche globale initiée par la Métropole qui a pour objectif une meilleure prise en compte des enjeux de genre dans la conception et l'aménagement des espaces publics** et qui doit aboutir à la définition d'un référentiel commun.

Le lancement de la démarche « genre & espaces publics »

L'objectif de cette démarche : concevoir et gérer des espaces publics correspondant aux besoins et aspirations de toutes et tous.

Une démarche qui s'inscrit dans le constat partagé que **l'espace public est un enjeu fort de l'égalité femmes-hommes** :

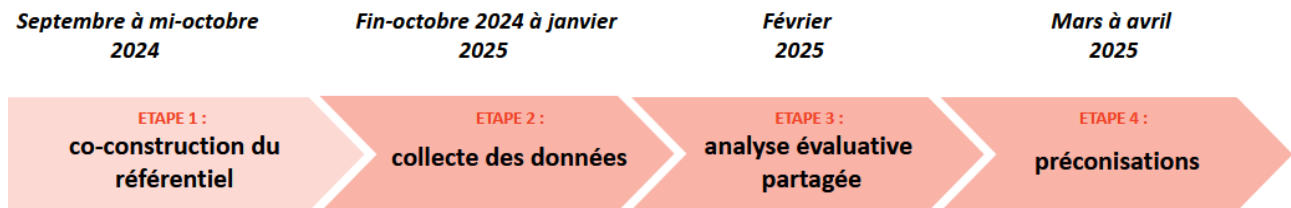
- > L'espace public n'est pas neutre, et encore moins en ville : *"la ville faite par et pour les hommes"* (Yves Raibaud)
- > Les femmes et les hommes n'ont pas le même rapport à l'espace public et ne le perçoivent pas de la même manière

Quelques exemples :

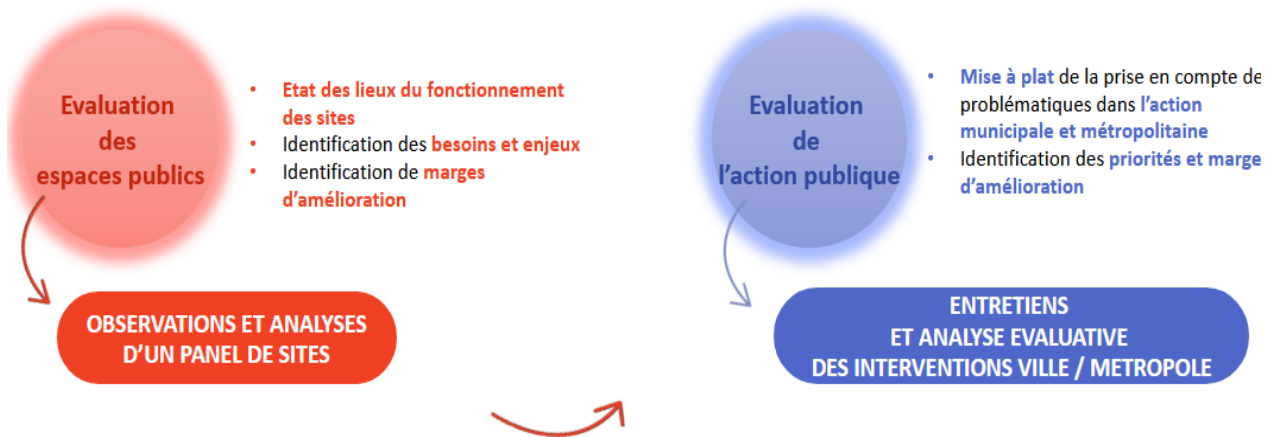
- > **Harcèlement de rue et dans les transports : 87 % des femmes ont déjà été victimes de harcèlement sexiste ou sexuel dans les transports** (Ministère des transports, 2019)
- > **Mobilités différenciées**
- > **Représentations et publicités sexistes / Invisibilisations**
- > **Participation aux processus de décisions**
- > **Stratégies d'évitement mises en places 52 % des femmes se sentent en insécurité dans l'espace public** (Données nationales, Yougov, mars 2022)

Un engagement qui se concrétise dans une démarche globale "Genre et Espaces publics" :

- > **Objectif** : formaliser une doctrine et expertise communes utilisables pour tous les projets d'aménagement que la Métropole mène
- > **Livrable** : un guide technique métropolitain d'aménagement des espaces publics sensible au genre (conception, aménagement...), déclinant des objectifs opérationnels, les questions à se poser à chaque étape de la conduite de projet, les inspirations, les outils.
- > **Méthode** : une évaluation participative qui doit s'appuyer sur l'expertise d'usage des personnes qui vivent la ville au quotidien
- > **Calendrier** : sept. 2024 – mai 2025

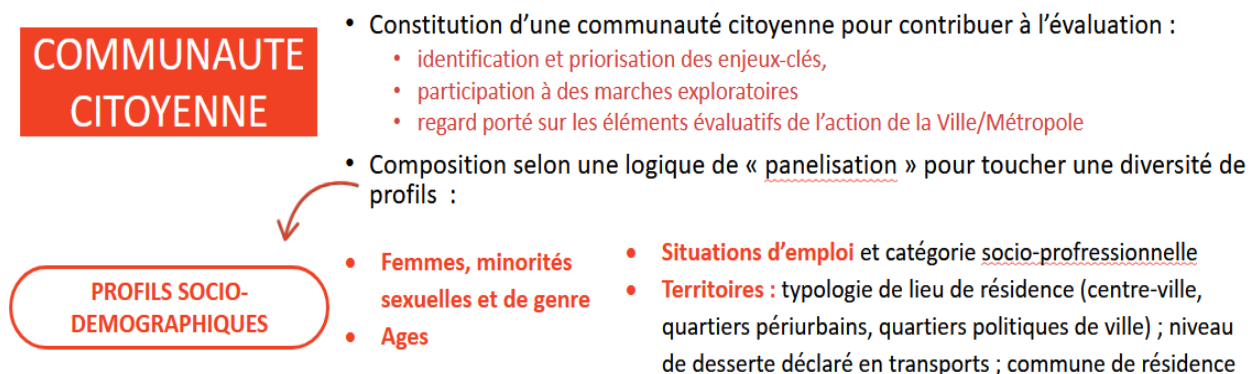


Une démarche évaluative en deux volets :



En quoi les enjeux de genre identifiés sur le terrain sont-ils bien pris en compte dans l'action municipale et métropolitaine ?

Une démarche ouverte et multi-acteurs :



6 sites expérimentaux dans 4 communes pour démarrer :

| | | |
|---------------------------------------|--|--|
| La Place du Bouffay Nantes | Le cœur de Breil Nantes | Le Pôle d'échanges Pirmil Nantes |
| Abords de la gare Mauves-sur-Loire | Les abords du collège Beauregard La Chapelle sur Erdre | L'esplanade sportive Sainte-Luce-sur-Loire |

